

international

SINCE 1989

N°1623 | MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 | 20 PAGES €7 \$8

C'est



Trump

Présidentielle américaine, lire pages 20 et 19.

Urgence extrême

par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Je signe ce texte que je veux court. En effet, à une époque de hyper médiatisation, on regarde, on écoute, on lit peu. Je veux parler Congo, en peu de mots. Prenons un exemple : nous nous vantons de tout (avec raison). De notre pays, le plus riche du monde, avec mille minerais, les plus rares, les plus recherchés. De notre Constitution, qui prône la démocratie avec comme conséquence une flambée d'églises à chaque coin de rue voire deux ou trois sur un même terrain, d'ONGs à la pelle, de partis, de regroupements politiques à chaque coin de rue, de médias, désordonnés, qui tirent à boulets rouges, à tout va, se tirent dessus, sauf exception, stipendiés, financés par des hommes

politiques dans un seul but: abattre l'autre. Une formule qui nourrit tant, séduit tant, dans un contexte d'absence criante d'emplois, d'entreprises commerciales. Est-ce ce modèle de développement, de décollage économique pour nos pays? N'est-ce pas là un piège tendu? Je me rappelle comment j'avais été satisfait un jour d'entendre, de la bouche d'éminents professeurs de Harvard, ce qui fut longtemps ma conviction : «Les Occidentaux avaient été surpris par l'Asie ; ils se sont depuis organisés pour que jamais l'Afrique ne les surprenne. Retenez que jamais vos pays ne se développeront un jour». Posons-nous des questions. Ce système imaginé, vanté, imposé à nos pays, par les Occidentaux, savons-nous qu'il est pleinement à leur service

? Comment expliquer qu'au nom de la liberté de parole, de la liberté de presse, leurs médias soft power envahissent tant nos pays au point non seulement d'occuper nos salons et nos espaces ouverts, mais de s'afficher sur des panneaux publicitaires géants plantés dans nos rues et avenues? Quel (s) but (s) poursuivent-ils quand par ailleurs ils nous chassent de chez eux? Ne faut-il pas que nous, plus que jamais, nous pensions à nos pays, à nous-mêmes ? Quand l'Occident impose la démocratie à nos pays, pourquoi ne la réclame-t-il pas partout dans le monde? Voyons la sous-région. Regardons l'Afrique. Regardons le monde. Posons-nous des questions. Comment expliquer que l'Occident respecte tant la Chine (la redoute, la craint), cette

Chine à qui, il y a vingt ans, un Français, Alain Peyrefitte, consacrait un livre monument : « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera » (Paris, Fayard, 1973, thèse : vu la taille et la croissance de sa population, la Chine finira inexorablement par s'imposer au reste du monde dès qu'elle maîtrisera une technologie suffisante) et, plus tard, en écho: « La Chine s'est éveillée », Paris, Fayard, 1976. Face à la Chine, quel pays ne tremble pas désormais ? Quel modèle de développement la Chine a-t-elle mis en œuvre ? Existe-t-il en Chine des chefs religieux, des partis politiques, des médias qui tirent sur leur régime et se font entendre? Quel pays dans la sous-région importerait le modèle congolais et quel pays est autant menacé de l'extérieur

que le Congo? Pensons-nous qu'en écoutant tant l'extérieur, en nous nous agenouillons tant, en nous nous rampant tant face à l'extérieur, cela permettra à nos pays d'aller de l'avant ? Ce qui se passe aujourd'hui dans le monde (Gaza, Liban, Ukraine, etc.) n'est-ce pas une chance pour nos pays d'écrire notre page? Pensons Congo, urgence absolue. Inspirons-nous de ce qui marche ailleurs et inspire respect. Mettons-y de l'intelligence. Il est temps. Arrêtons avec le simple remplacement qui ne conduit à rien. Investissons dans le casting, l'expérience, la compétence, les choix (Tout réside dans le casting, Le Soft International n°1605 | lundi 15 avril 2024). La voie de la Corée du Sud, de Singapour, de ceux qui ont décollé. Pensons Congo, urgence extrême. Page 2.



La manipulation a déjà été activée

Ils l'ont juré, la main sur le cœur. Elle (la révision), il (le changement) de la Constitution du pays, « ne passera pas ». En pointe, trois Congolais. Tous anciens candidats malheureux à la présidentielle. Déjà, ils ont lâché les moyens de manipulation: Moïse Katumbi Chapwe, Emmanuel Ramazani Shadari (donc, l'ancien président Joseph Kabila Kabange), Martin Fayulu Madidi. Derrière eux, des dignitaires catholiques. Écoutés et suivis par l'étranger pour le besoin de la cause !

La Constitution de la République en l'espèce est pourtant claire. « L'initiative de la révision constitutionnelle appartient concurrentement: 1. au Président de la République ; 2. au Gouvernement après délibération en Conseil des ministres; 3. à chacune des Chambres du Parlement à l'initiative de la moitié de ses membres ; 4. à une fraction du peuple congolais, en l'occurrence 100.000 personnes, s'exprimant par une pétition adressée à l'une des deux Chambres. Chacune de ces initiatives est soumise à l'Assemblée nationale et au Sénat qui décident, à la majorité absolue de chaque Chambre, du bien-fondé du projet, de la proposition ou de la pétition de révision. La révision n'est définitive que si le projet, la proposition ou la pétition est approuvée par référendum sur convocation du Président de la République. Toutefois, le projet, la proposition ou la pétition n'est pas soumis au référendum lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès l'approuvent à la majorité des trois cinquièmes des



Pas une loi n'est immuable, aucune loi ne pourrait guère être changée. DR.

membres les composant» (art. 218 de la Constitution du 18 février 2006). Puis : « Aucune révision ne peut intervenir pendant l'état de guerre, l'état d'urgence ou l'état de siège ni pendant l'intérim à la présidence de la République ni lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat se trouvent empêchés de se réunir librement» (art. 219).

PLUS DE PEUR QUE DE MAL ?

Puis : « La forme républicaine de l'État, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune

révision constitutionnelle. Est formellement interdite toute révision constitutionnelle ayant pour objet ou pour effet de réduire les droits et libertés de la personne, ou de réduire les prérogatives des provinces et des entités territoriales décentralisées» (art. 220).

Retenons ce qui suit s'agissant de l'initiative : celle-ci revient 1. au Président de la République ; 2. au Gouvernement après délibération en Conseil des ministres; 3. à chacune des Chambres du Parlement à l'initiative de la moitié de ses membres ; 4. à une fraction du peuple congolais, en l'occurrence 100.000 personnes. En clair, rien, aujourd'hui, ne s'oppose quant à l'initiative. Le 23 octobre

2024, à son meeting à Kisangani, Place de la Poste, le Président de la République l'a déclaré en des termes non équivoques : « Notre Constitution a été rédigée à l'étranger et par des étrangers. Il faut au pays une nouvelle Constitution adaptée aux réalités du pays. Nous devons savoir que notre Constitution a des faiblesses et elle n'est pas adaptée aux réalités du pays. Notre Constitution doit être élaborée sur la base de nos habitudes, en tant que peuple congolais ». Puis : « Notre Constitution doit être élaborée sur la base de nos habitudes, en tant que peuple congolais ».

Puis : il désignera l'année prochaine une commission nationale chargée d'élaborer une nouvelle Constitution adaptée aux réalités congolaises et « qui ne va plus handicaper le fonctionnement du pays ». En quoi cette démarche est anti-démocratique au point de soulever des oppositions ? Mais l'opposition n'a-t-elle pas le droit de prendre la parole, de s'exprimer ? Quand le Congo a candidaté à l'élection au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies qui siège à Genève, des opposants se sont exprimés avec force, ont même fait irruption dans la salle lors des débats. Cela a-t-il empêché le Congo d'être élu sans suspens à New-York avec 172 voix sur les

190 votants ? Les opposants étaient dans leur rôle. Les ONG aussi... Telle Human Rights Watch qui a fait monter à New York le fait que « les autorités aient sévèrement réprimé les membres des partis d'opposition, les militants de la société civile, les critiques du gouvernement et les journalistes tout au long de la période de l'élection présidentielle de 2023 ». « Nous avons des préoccupations à Human Rights Watch, HRW, aux côtés des Congolais, de mouvements citoyens, de membres de la société civile et des journalistes sur une répression croissante sur les droits civils et politiques », a déclaré la Directrice adjointe de la Division Afrique à HRW Carine Kaneza Nantulya. Notant aussi que, hormis quelques condamnations, « les membres des forces de sécurité congolaises responsables du meurtre d'au moins 57 personnes à Goma en août 2023 n'ont pas été véritablement tenus responsables ». HRW a épinglé de la même manière deux autres pays du Continent, l'Éthiopie et le Kenya. Cela n'a pas empêché le vote. La démocratie a parlé. Allons sur le fond. Révision, changement de la Constitution, que disent les juristes ? « Aucune loi n'est immuable (aucune loi ne pourrait guère être changée), si la société qu'elle

régit ne l'est pas. La loi fondamentale n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi, chaque constitution prévoit des normes sur la procédure de sa révision, lesquelles doivent être respectées lorsqu'on doit procéder à une révision constitutionnelle dans un État de droit. Cette autonomie régulatrice de la constitution est l'expression de sa suprématie sur toutes les normes existant dans un ordre juridique donné. On comprend dès lors que la procédure de révision d'une constitution doit revêtir une certaine rigidité, contrairement à celle d'une simple loi », écrit Constantin Yatala Nsomwe Ntambe, Docteur en droit. Qui poursuit : « La Constitution en vigueur peut être révisée, s'il existe de justes motifs d'intérêt public, dans le respect de la procédure qu'elle prévoit et des limites qu'elle fixe, relatives à l'objet et à la période définies par l'article 220. Tout en n'enfermant pas définitivement la liberté des générations futures quant aux choix de systèmes politiques, cette disposition devrait prévoir son irrévisibilité pour ne pas laisser la possibilité, au second degré, de réviser les matières dont elle institue l'irrévisibilité. Cette irrévisibilité de la disposition l'instituant protégerait les matières irrévisibles et permettrait également à la Cour

constitutionnelle, dans les limites de ses compétences, de contrôler la constitutionnalité matérielle de la révision constitutionnelle ». Sur les matières « irrévisibles », si des juristes peuvent en être convaincus, usant du labial ou du maxillofacial, qu'en pensent les politiques qui œuvrent à éviter des « gouvernements des juges » ? Deux citations millénaires. « Méprisez les systèmes, défiez-vous des opinions ; jugez par vos intérêts ; c'est la seule règle inflexible en politique », J. Fiévée, 1815 ; « La politique enseigne à juger des devoirs par l'intérêt, et du mérite par les succès », Francis Bacon, 1625. Plus de peur que de mal ? Promulguée le 4 octobre 1958, la Constitution française (de la Vème République) a été révisée vingt-cinq fois à ce jour. Huit fois, de Charles de Gaulle à François Mitterrand, treize sous les deux mandats de Jacques Chirac, une révision de grande ampleur sous Nicolas Sarkozy qui, à la suite de la Commission Balladur, souligne « la nécessité « pressante » d'un changement institutionnel global et ambitieux » visant la modernisation des institutions de la Vème République ; une révision constitutionnelle depuis 2008. Etc. Alors, plus de peur que de mal ? Pensons Congo ! Urgence extrême !

T. MATOTU ■

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989

Augustin Matata Ponyo fait rebondir Bukanga Lonzo

L s'imaginait (peut-être à tort) que le dossier était à jamais clos.

L'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon (qui fut aussi ministre des Finances, en même temps, au même moment, n'ayant imposé qu'un ministre délégué aux Finances, son ancien conseiller, sans pouvoir, dépendant strictement de lui) vit certainement le moment le plus libre, le plus rêvé de ses années récentes. La justice qui avait promis de fixer son affaire traîne bizarrement les pas...

Et, du coup, l'homme a retrouvé ses airs d'antan, multiplie les apparitions publiques, les discours, vante ses œuvres, en premier, celle iconique, son Université de Kindu (créée dans une période hautement suspecte), dans le Maniema, sa province d'origine, des professeurs d'exception amenés de toutes parts, de la terre entière, des diplômés d'exception délivrés à des étudiants d'exception ! Quel mot a-t-il malencontreusement placé le 31 octobre lors de son intervention à la plénière de l'Assemblée Nationale ?

OÙ SONT PARTIS CES MILLIONS ? Cela lui a valu d'être littéralement recadré par «l'Alligator» congolais, le Chef anti-fraude congolais, l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service, Jules Alingete Key. Dans un texte paru sur son compte X (ex-Twitter) qui a fait le buzz, Alingete écrit : «#RDC J'ai suivi avec étonnement l'intervention de l'honorable MATATA PONYO à l'Assemblée Nationale ce 31 octobre 2024, lors de la plénière consacrée à l'examen et à l'adoption de la Loi des Finances 2025, quand il a affirmé qu'il n'avait jamais été au courant des conclusions de sa gestion à la tête du



De g. à dr., de haut en bas, «l'Alligator» congolais Jules Alingete Key, l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon, le président de la Cour constitutionnelle Dieudonné Kamuleta Badibanga, le procureur général près la Cour constitutionnelle Jean-Paul Mukolo Nkokeshu, la fabuleuse Université de Kindu dite Université Mapon. DR.



Gouvernement. Je me fais le devoir de lui rappeler que, selon le rapport de l'IGF, il est l'auteur présumé de malversations financières de 208 Millions de dollars des fonds publics destinés au projet BUKANGA LONZO». 7:10 PM. 31 oct. 2024. @ALINGETEJULES_K Sur le dossier Bukanga Lonzo, qui fit couler de longs mois tant d'encre, et qui

paraît curieusement s'éteindre jour après jour, au grand bonheur de l'ancien Premier ministre congolais, il existe une question de fond. Si Augustin Matata Ponyo Mapon a, un jour, misé sur le fait que jamais, au Congo, un ancien Premier ministre ne pourrait être traîné devant un juge pour être entendu sur des actes répréhensibles qu'il aurait commis

à l'époque où il était en fonction, qu'en dirait-il sur le fond ? En clair, ces 208 millions de \$US que l'Inspection Générale des Finances a documentés et qu'elle estime que l'ancien Premier ministre a empochés depuis un compte bancaire logé en Afrique du Sud, au fond, Matata Ponyo les a-t-il empochés, oui ou non ? Si l'ancien Premier ministre ne

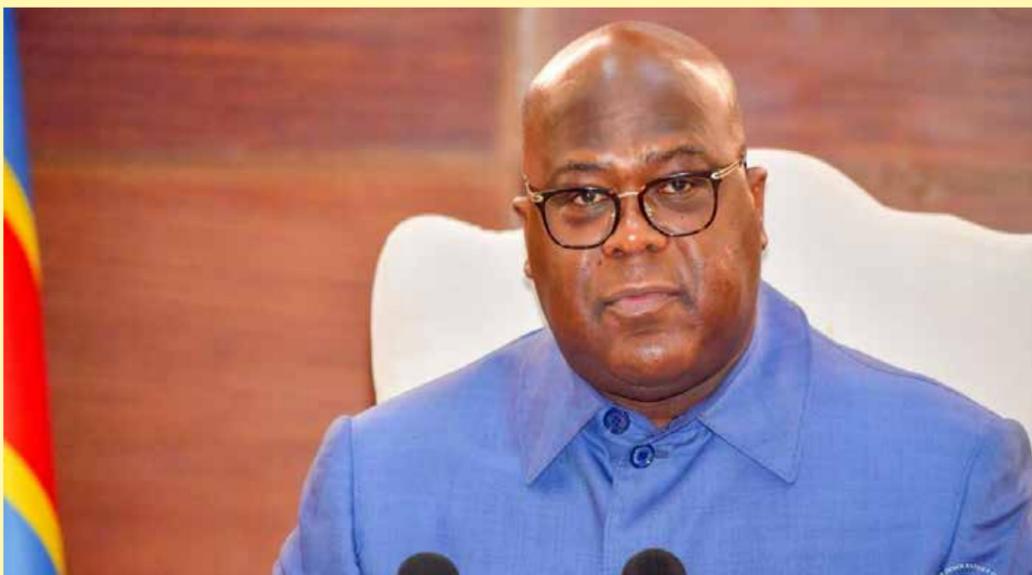
les a pas pris pour lui, pourrait-il dire aux Congolais où ces sommes sont passées ? Est-il possible que lui, Augustin Matata Ponyo Mapon, qui fut en réalité à la tête de cette entreprise, le Parc Agro-Industriel de Bukanga Lonzo, disposant de tous les pouvoirs, ne puisse pas ne pas savoir quel (s) chemin (s) ces sommes ont prises ? Si, Augustin Matata

Ponyo Mapon, aidé par ses avocats prétend, devant les Hauts juges, que sur la forme, le législateur congolais dont le texte - la Constitution du 18 février 2006 - est au débat, l'a mis totalement à l'abri de toute poursuite, et qu'il n'est justifiable devant personne, pourrait-il au moins dire un mot quant au fond, sur ces fonds ? Il y va de la crédibilité de notre pays. Il faut souligner qu'une séance de travail a réuni lundi 4 novembre, l'Inspecteur Général Chef de service et la Première ministre Judith Suminwa Tuluka. Au menu : le renforcement de la contribution de l'Inspection Générale des Finances, IGF, à l'action gouvernementale, a communiqué la Primature. «Nous avons rencontré la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, pour apporter la contribution de l'Inspection Générale des Finances à l'action gouvernementale dans les volets des finances publiques, de la gestion des établissements et entreprises publics, ainsi que de l'économie nationale, en général. Nous avons abordé des questions en rapport avec l'organisation des recettes, la gestion des établissements et entreprises publics, ainsi que certains problèmes économiques», a déclaré Jules Alingete.

Il a été aussi question des défis liés au projet de loi de finances pour l'exercice 2025. Selon Jules Alingete, l'apport de l'IGF est fondamental pour assurer une mise en œuvre réussie de ce budget, tant en termes d'optimisation des dépenses publiques que de collecte des recettes. «Nous avons suivi les débats à l'Assemblée nationale. En tant qu'Inspection Générale des Finances, service d'audit placé auprès de l'Exécutif, nous avons identifié les actions à mener pour garantir le succès du budget 2025. C'est également l'une des préoccupations que nous avons partagées avec l'autorité. Quelle peut être notre contribution à la bonne exécution du budget exercice 2025, tant en ce qui concerne la rationalisation des dépenses publiques que la mobilisation des recettes», a affirmé Alingete. Judith Suminwa Tuluka a exprimé sa volonté de travailler main dans la main avec l'IGF pour garantir une gestion rigoureuse des finances publiques. Les discussions ont mis en lumière la nécessité de prendre des mesures concrètes afin d'améliorer la gestion des finances publiques et celle des entreprises publiques, en vue de favoriser une économie nationale plus dynamique. ALUNGA MBUWA ■

Le Chef de l'État met la pression sur le Gouvernement en activant l'évaluation

Est-ce l'annonce du processus de remaniement? Lors de la réunion du Conseil des ministres de vendredi 1er novembre 2024, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait monter d'un cran la pression sur l'équipe gouvernementale en activant le démarrage du « suivi et de l'évaluation de l'action gouvernementale », a annoncé, dans son compte-rendu, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya Katembwe. Une équipe, il faut le reconnaître, mise en place de façon tout de même désordonnée et critiquée sans cesse par les observateurs. Nombre d'espaces géo-sociologiques ont été oubliés quand d'autres se sont taillés sans explication la part du lion sans oublier la compétence. Outre cela, que n'a-t-on pas entendu sur ce gouvernement? «Populisme», appel insistante et répétée à «la cohésion gouvernementale», etc. Ignore-t-on que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo dispose de son propre horaire et prend le temps de passer à l'action? L'heure a-t-elle désormais sonné?



Le Président de la République, Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo vient-il d'activer le processus d'un remaniement gouvernement? DR.

conséquences devraient être tirées à l'issue de cet exercice qui garantit un bon rendement par chacun, du service qu'il rend à la Nation». Puis : « Au vu du temps déjà passé et du besoin impérieux de voir le Gouvernement remplir ses tâches à la grande satisfaction de nos concitoyens, le Président de la République a (fait part du début de cette évaluation) dès ce mois de novembre 2024 », une évaluation qui « sera, dans un premier temps, axée sur l'exécution de ses instructions données, des recommandations faites et des décisions prises lors des différentes réunions du Conseil des Ministres. Il a engagé la Première ministre à définir, en collaboration avec son Cabinet, un mécanisme d'évaluation mieux élaboré pour atteindre les résultats escomptés. Un rapport est

attendu à ce sujet au prochain Conseil des Ministres».

ÉRIGER DES IMMEUBLES PUBLICS.

Autre point de communication développé par le Chef de l'État lors de ce Conseil du vendredi 1er novembre 2024, c'est « le cap clair devant mener notre pays à son émergence sur le moyen terme par l'impératif d'assurer notamment la construction et/ou la réhabilitation des nouveaux bâtiments administratifs », a déclaré le porte-parole. Un « Fonds de modernisation de l'Administration Publique » a été à cet effet envisagé. Il s'agit en fait du lancement d'un programme d'érection des immeubles publics qui font tant défaut dans le pays et qui permettrait à la population de « reconnaître » l'existence de l'État et de lui assurer la légitimité.

Qui ignore que si l'amour n'existe pas, seuls les actes d'amour existent. Il en serait de même de l'État qui n'est reconnu que par sa présence.

« La réforme de l'Administration Publique, telle qu'accentuée et recalibrée depuis 2021, a certes permis d'engranger plusieurs progrès, partant de l'identification biométrique, la normalisation de la gestion des carrières, la réforme du cadre juridique et des cadres organiques, la relance de la retraite, la réforme de la sécurité sociale, l'inclusion salariale, jusqu'aux efforts en cours pour la mise en place d'une nouvelle politique salariale.

Cependant, depuis maintenant plusieurs décennies, notre pays n'a pas priorisé la construction des bâtiments publics devant abriter ses services publics. Cette triste réalité, perceptible aussi bien au niveau central que dans les Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, a induit l'abaissement drastique de l'image de marque de l'État, et par là, de son Autorité. Il a donc invité le Gouvernement à redoubler d'efforts pour imaginer des mécanismes innovants pouvant progressivement répondre à cette problématique, et améliorer ainsi l'image de l'État en tant qu'employeur responsable. Il s'agit d'envisager une réflexion ou encore de manière structurelle, une stratégie de modernisation du cadre de travail des fonctionnaires. Dans cette perspective, conscients

des contraintes financières que peut rencontrer une telle volonté, et considérant qu'aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans mécanisme efficace et réaliste de financement pouvant permettre d'accomplir durablement le processus de changement, il a appelé le Gouvernement, au regard du plan d'action, à réfléchir sur la mise en place d'un « Fonds de modernisation de l'Administration Publique ». Une équipe gouvernementale a été responsabilisée, sous la coordination de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement. Elle comprend les ministères ci-après : Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Développement, Infrastructures et Travaux Publics, Budget, Affaires Foncières, Aménagement du Territoire, Finances, Urbanisme et Habitat.

ALUNGA MBUWA ■

Jacky Ndala est pris?

Il avait pensé prendre. L'ancien président de la Ligue des jeunes du parti de Moïse Katumbi Chapwe Ensemble pour la République, Jacky Ndala, qui affirmait avoir été violé en 2022 alors qu'il était en détention au siège de l'ANR, l'Agence Nationale de Renseignements, est pris. Mardi 5 novembre, il était attendu à compa-

raître « par une citation directe » au tribunal de paix de Kinkole, accusé de « propagation de faux bruits » dans l'affaire de sodomie qui l'oppose à l'influenceuse Denise Mukendi Dusauchoy. Selon son avocat, Simao Londo, il s'agit d'une procédure biaisée qui viole le droit de son client de dénoncer sur la place publique les

services corporels qu'il aurait subis de la part des services de renseignements de la République. Le collectif des avocats de Jacky Ndala avait déposé une plainte, le 24 septembre à la Cour de cassation et à l'auditorat militaire contre l'influenceuse Denise Mukendi Dusauchoy, pour association de malfaiteurs, torture, et injure pu-

blique. Une action qui faisait suite à une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux, dans laquelle Denise Dusauchoy révèle que Jacky Ndala aurait subi un viol lors de sa détention à l'ANR en 2022. Arrêtée et détenue à la prison de Makala, l'influenceuse belge interrogée, a rétro-pédalé expliquant qu'elle avait voulu faire du buzz.

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE SOFT

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

« Sur ce point, a déclaré le porte-parole, le Président de la République a rappelé les termes de sa communication à la première réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 14 juin 2024 (quand) il annonçait qu'il sera procédé, à intervalle régulier de trois mois, un suivi et une évaluation de l'action gouvernementale pour s'assurer de son efficacité et que les

L'ancien ministre Rubota devant ses juges

François Rubota Masumbuko, ancien ministre du Développement rural arrêté et écroué à la prison de Makala, puis remis en liberté, était lundi 4 novembre 2024 devant la Cour de cassation siégeant en matière répressive dans l'affaire de détournement de fonds destinés à la construction des forages et à l'installation des lampadaires qui paraît avoir coûté son poste à Serge Nicolas Kazadi Kadima Nzuji, puissant ministre des Finances sous le Gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, mais qui s'était trouvé écarté de l'équipe Judith Suminwa Tuluka rendue publique le 28 mai 2024.

Mais l'affaire de détournement présumé des fonds alloués à la construction des forages d'eau et des lampadaires, a été renvoyée au 18 novembre prochain. L'ancien ministre du Développement rural sous Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge qui comparait en homme libre était devant la barre avec Mike Kasenga, opérateur économique, patron du consortium Stever Construct Cameroun SARL et Sotrad Water, lui toujours détenu à la prison centrale de Makala. Les deux hommes s'étaient déplacés à la Cour de cassation pour cette première audience, lorsque la nouvelle du report est tombée.

La Cour a reporté cette affaire alléguant que la composition était très prise par la préparation des États généraux de la Justice, ont communiqué des sources judiciaires. Le procès a aussi été renvoyé en vue de donner le temps aux prévenus de s'imprégner du dossier. « Vous avez deux semaines pour vous préparer. Un délai suffisant,



François Rubota Masumbuko et Mike Kasenga devant la Cour de Cassation. DR.

comme vous avez dit que vous n'avez pas été régulièrement saisis. Nous vous signalons aussi qu'il s'agit d'un dossier de 195 pièces, non 1843 pièces, comme l'a relevé un des conseils», a déclaré le président de la chambre, le magistrat Augustin Kombe Kalala, dans des propos repris par l'ACP, l'Agence Congolaise de presse.

NICOLAS KAZADI INNOCENTÉ.

Alors qu'on s'interrogeait sur l'absence devant la cour de l'ancien ministre des Finances Serge Nicolas Kazadi Kadima Nzuji, un courrier du procureur général près la Cour de cassa-

tion Firmin Mvonde Mambu, adressée à Me Delphin Bulambo Wilondja, l'avocat de Serge Nicolas Kazadi Kadima Nzuji, désormais député national poursuivi avec François Rubota Masumbuko et Mike Kasenga, annonce que l'ancien argentier national a été disculpé de l'affaire. « J'accuse réception de votre lettre n°166/D/BWD/2024 du 8 octobre 2024 m'adressée au sujet de l'objet repris sous rubrique et vous informe que votre client, Sieur Nicolas Kazadi Kadima Nzuji, a été disculpé des faits infractionnels mis à sa charge», écrit le procureur général près la Cour

de Cassation, Firmin Mvonde Mambu. Quelques mois plus tôt, le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors d'une interview à son passage en Belgique, avait déclaré croire en l'innocence de l'ancien argentier national, expliquant qu'il ne comprenait pas qu'un homme comme Nicolas Kazadi qui avait tant servi le pays, qu'il puisse ainsi «être jeté en pâture aujourd'hui». Une phrase qui avait fait très mal au siège de l'IGF, l'Inspection Générale des Finances. Cela n'a pas empêché le Président de la République de se rendre, le 8 octobre 2024,

personnellement, à l'IGF, en compagnie de toutes les autorités du pays, en vue

de présider la cérémonie d'inauguration du nouvel immeuble de ce service de

l'État, dépendant du président de la République et d'y passer plusieurs heures, y partageant même son déjeuner. Cette affaire concerne l'accord signé entre le Gouvernement et le consortium Stever Construct Cameroun Sarl de Mike Kasenga et Sotrad Water. Cet accord prévoyait l'installation de 1.000 unités solaires de pompage et traitement d'eau dans 1.000 localités pour près de 400 millions de \$US sur cinq ans. Plus de 70 millions de \$US de ce financement seraient détournés. La justice s'est intéressée à ce dossier après qu'un rapport élaboré par l'Observatoire de la dépense publique et la Ligue congolaise contre la corruption a mis en lumière des soupçons de surfacturation dans ce marché public portant sur l'installation des lampadaires et des forages.

D. DADEI ■

Cessez-le-feu à l'Est, le Rwanda n'y croirait pas

Malgré l'existence du cessez-le-feu dans les Kivu, le Rwanda n'y croirait pas. Ceci semble être la conviction de la ministre congolaise des Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba Vagner qui l'a souligné lundi 4 novembre à Kinshasa aux ambassadeurs des pays membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Union africaine et ceux de l'Union européenne ainsi qu'à la représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies qu'elle a réunis à son cabinet. Selon la ministre congolaise, même si ce cessez-le-feu était largement suivi, une certaine contradiction est perceptible entre le discours public du Rwanda et les actions sur le terrain, à savoir : la prise de certaines localités

et la supervision de cette prise avec les zones minières. Elle a interpellé une fois de plus la communauté internationale sur le fait que le Rwanda ne soit toujours pas indexé publiquement pour l'exportation des minerais provenant des zones de conflit. Elle a dénoncé la confusion entretenue par une certaine presse internationale sur le retrait des forces négatives coupables de brouillage GPS présenté comme une levée des mesures de défense du Rwanda. Elle a attiré l'attention du risque d'expansion du conflit au niveau régional, d'où la nécessité d'un mécanisme de justice régionale et de la mise en exergue de la responsabilité du Conseil de sécurité de faire respecter la Charte des Nations Unies, relève la même dépêche. Elle s'est rendue malgré tout mardi 5 novembre à Goma où le Mécanisme de Vé- rification ad hoc Ren-

forcée, MVA-R, du processus de Luanda a été lancé lors d'une cérémonie à la frontière entre le Rwanda et le Congo. Sous la direction de l'Angola, ce MVA-R vise à assurer un suivi non seulement du cessez-le-feu, conclu récemment entre les deux États, mais aussi de leurs accusations mutuelles d'agressions et d'attaques. La grande barrière entre Goma et Gisenyi est restée fermée à tout mouvement migratoire, toute la matinée de mardi suite à cette cérémonie officielle. Tous les passages étaient orientés vers la petite barrière. Entre temps, sur le terrain, des combats opposent toujours les rebelles du M23 soutenus par le Rwanda aux FARDC et groupes armés locaux Wazalendo, notamment dans les territoires de Masisi et Lubero, en violation constante des accords de cessez-le-feu.

Des femmes s'insurgent contre une émission télé

Suivie par le Congolais lambda, l'émission «Bosolo na politique» d'Israël Mutombo, diffusée sur la chaîne Bosolo Tv, a fait descendre vendredi 1er octobre dans la rue des femmes au Kongo Central, à Matadi, calicots et banderoles en mains protestant contre les propos du

présentateur. «Nous n'accepterons pas une fois de plus, ces propos sexistes, machosistes et dégradants à l'égard de notre Première ministre, sous prétexte qu'elle est une femme. Car le bilan d'un travail ne se calcule pas sur le genre mais plutôt sur la réalisation», a lancé l'une d'elles, donnant lecture de la déclara-

tion des femmes. Ces femmes ont exigé des excuses immédiates de la part du présentateur. Elles indiquent que le bilan du travail de la Première ministre Judith Suminwa ne peut s'évaluer sur son genre mais sur ses réalisations. Elles ont déposé un mémorandum appelant la justice à se saisir de cette affaire.

Chiffré à 18 milliards de \$US, le projet de budget Suminwa 2025 fait rêver

Jeuudi 31 octobre, Judith Suminwa Tuluka était face aux députés nationaux à l'Assemblée nationale au débat sur le projet de budget de l'État exercice 2025 déclaré recevable, à une majorité écrasante, au petit matin de vendredi 1er novembre.

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2025, soumis à l'examen et au vote de la représentation nationale, contient un budget qui fait rêver. Présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 49.846,8 milliards de francs congolais, CDF (18 milliards de \$US), un accroissement de 21,6% face au budget de l'exercice 2024 chiffré à 40.986 milliards de CDF.

La configuration de ce projet de loi se présente comme suit:

- Budget général : 45.376,9 milliards de CDF, soit un accroissement de 21,4% par rapport à son niveau de 2024 chiffré à 37.366,3 milliards de CDF ;
- Budgets annexes: 789 milliards de CDF, soit un accroissement de 9,5% par rapport à leur niveau de 2024 ;
- Comptes spéciaux: 3.680,8 milliards de CDF, soit un taux d'accroissement de 27% par rapport à leur niveau du budget 2024 chiffré à 2.899,3 milliards de CDF.

Les recettes du Budget général 2025 comprennent les recettes internes de 31.719,1 milliards de CDF représentant 69,9% du budget général et les recettes extérieures de 13.657,8 milliards de CDF représentant 30,1%.

Les recettes internes sont constituées de recettes courantes qui se situent à 30.792,9 milliards de CDF et de recettes exceptionnelles chiffrées à 926,3



La Première ministre Judith Suminwa face aux Députés. DR.

milliards de CDF au titre d'obligations du trésor.

Les recettes courantes sont ventilées comme suit :

- Recettes de douanes et accises : 7.539 milliards de CDF, soit un accroissement de 23,1% par rapport à leur niveau de 2024 de 6.126,1 milliards de CDF.

- Recettes des impôts: 15.898,0 milliards de CDF, dégageant un accroissement de 13,4% par rapport aux assignations de l'exercice 2024 de 14.016,5 milliards de CDF.

- Recettes non fiscales : 7.355,8 milliards de CDF, soit un accroissement de 66,3% par rapport à leur niveau de 2024 de 4.422,7 milliards de CDF. Elles sont constituées des recettes encadrées par la DGRAD, la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations, de 5.807,4 milliards de CDF, qui accroissent de 36,2% comparativement à leurs assignations de 2024, et d'autres recettes non fiscales d'un import de 1.548,5 milliards de CDF comprenant notamment les royalties au titre du contrat chinois révisé de 957,2 milliards de

CDF.

« Ce projet a été élaboré conformément à notre Constitution et à la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques, telle que modifiée à ce jour, a déclaré la Première ministre ».

Ce moment marque, a-t-elle poursuivi, « une étape cruciale dans l'élaboration de notre cadre budgétaire national et témoigne de notre engagement collectif à bâtir un avenir prospère pour la République Démocratique du Congo. Cette présentation ne se limite pas à une obligation constitutionnelle ou légale ; elle reflète les aspirations de notre peuple et les priorités stratégiques que nous avons définies ensemble.

Elle incarne notre volonté collective de relever les défis auxquels notre Nation est confrontée et de saisir les opportunités qui se présentent à nous, afin de renforcer notre devenir comme Nation, garantir notre sécurité et poursuivre notre développement économique durable. Le projet de loi de finances que j'ai l'honneur de vous soumettre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de notre Pro-

gramme d'Actions du Gouvernement, qui s'arrime à la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi, à qui j'adresse mes hommages les plus déférents. Cette vision qui comme vous le savez, a été traduite par le Chef de l'État, en engagements devant le peuple congolais lors de son discours d'investiture du 20 janvier 2024. À travers cette initiative, nous réaffirmons notre détermination à honorer nos engagements, à améliorer le bien-être de nos concitoyens et à promouvoir la stabilité économique dans un environnement mondial en constante évolution », a-t-elle poursuivi.

Un projet de loi qui « s'inscrit, a-t-elle encore déclaré, dans le cadre d'un programme d'actions aligné sur la vision de Son Excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, telle qu'exprimée dans son discours d'investiture du 20 janvier 2024, où il a formulé des engagements solennels devant le peuple congolais ».

Le Programme d'Actions du Gouvernement, couvrant la période 2024-2028

est évalué à CDF 55.413,2 milliards en moyenne annuelle, soit l'équivalent de 18,5 milliards de \$US, et repose sur les six piliers stratégiques qui ont pour but de créer davantage d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages, protéger le territoire national et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, aménager le territoire national pour optimiser la connectivité, garantir l'accès aux services sociaux de base, renforcer l'efficacité des services publics, gérer de manière durable et responsable l'écosystème du Congo face aux enjeux des changements climatiques.

« Le programme d'actions du Gouvernement Suminwa vise, d'une part, à parachever l'avènement d'un Congo plus uni, mieux sécurisé, à la souveraineté affirmée et plus prospère, et, d'autre part, à établir durablement les fondations d'un Congo émergent, où l'autorité de l'État est consolidée, la solidarité renforcée et les villes interconnectées. (II) est en phase avec les orientations du Président de la République, Chef de l'État, visant à consolider les acquis de son premier mandat ».

Autres déclarations de la Première ministre ci-après:

« Concernant l'environnement économique dans lequel est élaboré le projet de loi de finances pour l'exercice 2025, il convient de noter que, sur le plan international, les Perspectives de l'Économie Mondiale du Fonds Monétaire International d'avril 2024 prévoient une croissance mondiale maintenue à 3,2 % pour 2024 et 2025. Sur les cinq prochaines années, cette croissance devrait se situer autour de 3,1%. Cette révision à la baisse des prévisions de croissance économique s'explique par plusieurs facteurs à long

terme, notamment les répercussions de la Covid-19, le conflit russo-ukrainien, les tensions au Moyen-Orient, ainsi qu'une faible croissance de la productivité. Dans les pays avancés, la croissance projetée devrait atteindre 1,7 % en 2024 et 1,8 % en 2025, après un taux de 1,6 % en 2023. En ce qui concerne les pays émergents et en développement, une légère diminution est attendue, avec une croissance estimée à 4,2 % pour 2024 et 2025, contre 4,3 % en 2023. Pour l'Afrique subsaharienne, la croissance devrait également s'accroître, passant d'un taux prévu de 3,4 % en 2023 à 3,8 % en 2024, puis à 4,0 % en 2025, grâce à l'amélioration progressive des perspectives économiques des pays exportateurs de matières premières. Sur le plan national, bien que le contexte soit marqué par la détérioration des prix des matières premières à moyen terme, les perspectives pour l'économie congolaise pour la période 2025-2027 restent encourageantes. Cela s'explique par une bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire, visant à maîtriser l'inflation et à accroître les investissements publics.

Le Comité Permanent du Cadre Macroéconomique anticipe un taux de croissance de 5,7 % en 2025, soutenu principalement par le secteur primaire, notamment les industries extractives et le secteur tertiaire. Le PIB-mines devrait croître de 5,3%, par rapport à une estimation de 8,8 % pour 2024 et à un impressionnant 21,9 % réalisé en 2023.

Concernant l'évolution des prix intérieurs, la politique économique à court terme devrait permettre de ramener l'inflation à 9,2 % en 2025, contre une estimation de 11,3

% pour 2024. À moyen terme, elle devrait se stabiliser autour de 7 % en 2026 et 2027. Enfin, le taux de change moyen projeté pour 2025 est de 2.954,4 Francs congolais pour un dollar américain, en légère hausse par rapport à l'estimation de 2 802,8 Francs congolais pour un dollar en 2024. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2025-2027 adopté par le Gouvernement a été préalablement soumis aux discussions durant les consultations pré-budgétaires en juillet dernier et a fait l'objet d'un consensus au gré des recommandations formulées par les parties prenantes au processus budgétaire, particulièrement les organisations de la société civile. Ceci, dans le cadre de la transparence et de la participation citoyenne exigée dans la gestion des finances publiques modernes. De ce fait, le Gouvernement a veillé, à l'issue des conférences budgétaires, à ce que le profil des dépenses et des recettes définies par les prévisions budgétaires, s'en rapprochent le plus possible. Ce qui va garantir l'appropriation, la crédibilité et la cohérence budgétaire avec les priorités du Gouvernement inscrites dans son programme d'actions, et implémentées dans le Cadre des Dépenses Moyen-Terme 2025-2027 qui constitue l'un des paramètres du Cadre Budgétaire à Moyen Terme. Par ailleurs, à la suite de la modification de la Loi relative aux Finances Publiques, le Cadre Budgétaire à Moyen Terme sera soumis à l'Assemblée Nationale lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui désormais se tiendra au cours de la session parlementaire de mars, chaque année à partir du prochain exercice budgétaire. De manière suc-

(Suite en page 7).

Le projet de budget Suminwa 2025 connaît une hausse de 21,6%

(Suite de la page 6).

cincte, la trajectoire des finances publiques définie dans le CBMT 2025-2027 situe les dépenses totales hors emprunts à 152.467,2 milliards de CDF, de CDF, soit 45.128,6 milliards de CDF en 2025, 50.430,2 milliards de CDF en 2026 et 56.898,4 milliards de CDF en 2027. Durant cette période, les dépenses du Pouvoir central se situeraient à 133.754,2 milliards de CDF, soit 44.584,7 milliards de CDF l'an. Celles des provinces et les ETD se situeraient respectivement à 1.922,1 milliards de CDF, soit 790,9 milliards de CDF l'an. Au cours de la même période, les recettes totales (hors emprunts) se situeraient à 143.431,3 milliards de CDF, à raison de 124.723,3 milliards de CDF pour le Pouvoir central, 17.992,1 milliards de CDF pour les provinces et 785,9 milliards de CDF pour les ETD, soit une moyenne annuelle de 47.810,4 milliards de CDF. Les recettes du Pouvoir Central (hors emprunts) estimées à 124.723,3 milliards de CDF, se répartissent en 111.796,6 milliards de CDF pour les recettes du Budget général, 2.572,7 milliards de CDF pour les budgets annexes et 10.354 milliards de CDF pour les comptes spéciaux. La mise en œuvre de la politique fiscale et douanière préconisée sur la période permettrait un accroissement moyen des recettes fiscales et non fiscales de 15,7% l'an et une pression fiscale de 14,5% l'an en moyenne. L'évolution des recettes domestiques et des dépenses de 2025 à 2027 dégage un solde global négatif de 9.035,9 milliards de CDF imputable au Pouvoir Central. En 2025, ce solde est de - 3.121,1 milliards de CDF, représentant 1,5% du PIB. Le solde budgétaire intérieur serait déficitaire, se situant autour de 1,9% du PIB l'an. S'agissant particulièrement du solde budgétaire global hors mines, il se situerait à -18.839,6 milliards

de FC l'an sur la période, soit 7,9% du PIB en moyenne annuelle. En 2025 il devrait se chiffrer à -17.318,3 milliards de FC, soit 8,1% du PIB. Votre Gouvernement devra couvrir le financement de ce solde, par les emprunts (projets et programmes) à lever auprès des partenaires bi et multilatéraux, l'émission des titres publics dans le cadre des obligations du trésor et par les appuis budgétaires. L'amortissement de la dette extérieure en principal se situerait globalement à 2.627,1 milliards de FC sur la période 2025-2027 et à 748,4 milliards de FC en 2025. Il sied de rappeler que le CBMT couvre les opérations du Pouvoir central, des provinces et des ETD. Par ailleurs, en application des prescrits de la Constitution et de la Loi relative aux Finances Publiques, votre Gouvernement s'emploie à élaborer, dès l'année prochaine, le projet de loi de consolidation budgétaire. La disponibilité des statistiques budgétaires de ces trois niveaux de pouvoir permettrait d'améliorer la qualité des projections pluriannuelles. En ce qui concerne le projet de loi de finances pour l'exercice 2025, il est important de le situer dans un contexte marqué par plusieurs enjeux significatifs: Sur le plan politique, diplomatique et sécuritaire, le projet s'élabore dans le cadre de la mise en place des institutions issues des élections du 20 décembre 2023, ainsi que de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement, approuvé par l'Assemblée Nationale le 12 juin 2024. Ce contexte inclut également l'action diplomatique considérable visant à pacifier l'Est de la République Démocratique du Congo, en réponse à l'agression du Rwanda et à l'État de siège en vigueur dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Sur le plan social, sanitaire et humanitaire, nous observons la poursuite de

la mise en œuvre de la couverture santé universelle, notamment par l'extension de la gratuité des accouchements et la prise en charge des consultations prénatales, postnatales et néonatales dans les provinces. La gratuité de l'enseignement primaire se poursuit également. Par ailleurs, la résurgence de l'épidémie de variole du singe (Mpx) et la situation humanitaire préoccupante à l'Est du pays soulignent la nécessité d'une attention accrue dans ce domaine. Sur le plan économique et financier, les efforts se poursuivent avec la mise en œuvre du Programme de Développement Local, qui s'étend aux 145 territoires. Des mesures sont renforcées pour contenir l'inflation et stabiliser le Franc Congolais. De plus, les perspectives d'un nouveau programme triennal avec le FMI permettent d'anticiper une mobilisation accrue des ressources extérieures. Ce programme facilitera l'obtention de soutiens budgétaires, de financements de projets et de diverses facilités, telle que le Fonds de Résilience et de Durabilité du FMI ainsi que le Fonds Vert. Ainsi, le projet de loi de finances pour l'exercice 2025 s'inscrit dans une dynamique globale qui nécessite une coordination efficace des différentes politiques pour répondre aux défis auxquels notre pays est confronté. Pour ce qui est des indicateurs macro-économiques sous-tendant le budget 2025, tenant compte des récentes turbulences sur le marché des biens et services et sur le marché de change, cet avant-projet de loi de finances a été élaboré dans l'hypothèse d'une croissance de 5,7%, d'un taux d'inflation moyen de 10,3% et d'un taux de change moyen de 2.954,4 CDF le \$US. La préfiguration du budget de l'exercice 2025 est soutenu par les indicateurs et agrégats macroéconomiques suivants: taux de croissance

du PIB : 5,7% ; déflateur du PIB : 11,8 ; taux d'inflation moyen : 10,3% ; taux d'inflation fin période : 9,2% ; taux de change moyen : 2 954,4 CDF/USD ; taux de change fin période : 2 976,6 CDF/USD ; PIB nominal : 213 544,4 milliards de CDF ; pression fiscale : 14,4%. En vue de la mobilisation accrue des recettes, la politique fiscale préconisée par le programme d'actions du Gouvernement, telle que reflétée dans ce projet de loi, est essentiellement orientée vers l'élargissement de l'assiette fiscale, la fiscalisation du secteur informel, la promotion du civisme fiscal, la lutte contre la corruption et le coulage des recettes ainsi que la poursuite des réformes fiscales et douanières amorcées ces dernières années, dans le but de relever la pression fiscale à 14,4% en 2025. Quant aux recettes extérieures, elles sont de l'ordre de 13.657,8 milliards de CDF, constituées des recettes d'appuis budgétaires de 1.521,5 milliards de CDF attendues de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, et des recettes de financement des investissements de 12.136,3 milliards de CDF, attendues des bailleurs bi et multilatéraux de la RDC pour des projets spécifiques dans les secteurs clés en appui aux ressources propres. En ce qui concerne les dépenses, elles sont chiffrées à 49.846,8 milliards de CDF, en équilibre avec les recettes correspondantes tant pour le budget général, les budgets annexes que les comptes spéciaux, telles que je viens de le développer. Les dépenses du Budget général sont ventilées comme suit: 1. Dette publique et frais financiers : 2.006,8 milliards de CDF, soit un accroissement de 46,8% par rapport à son niveau de l'exercice 2024 de 1.367 milliards de CDF. Elle tient compte notamment de la stratégie d'apurement mise en

œuvre par le Gouvernement et de l'impact socio-économique attendu du paiement des fournisseurs et entrepreneurs, dans la perspective de la promotion de la classe moyenne ainsi que le remboursement des arriérés de la subvention pétrolière d'environ 400 milliards de CDF. 2. Rémunérations : 9.609,5 milliards de CDF, dégageant un taux d'accroissement de 18,3% par rapport aux crédits votés en 2024 de 8.125 milliards de CDF, et fixé à 4,5% du PIB, dans les limites des critères convenus avec le FMI, le Fonds Monétaire International. Cette enveloppe prend en compte quelques actions contraignantes, notamment celles liées à la prise en charge et à l'amélioration de la paie des fonctionnaires, des militaires et des policiers. Elle intègre également la prise en charge de 2500 magistrats recrutés en 2023. Il sied ici de rappeler que dans le cadre de l'effort de mobilisation des appuis budgétaires de la Banque Mondiale et conformément à l'article 78 de la Loi relative aux Finances Publiques, le projet de loi de finances est assorti d'une annexe fixant les plafonds d'autorisation des emplois rémunérés, indiquant clairement le gel des effectifs en vue de maîtriser la masse salariale. De même, dans le cadre de l'amélioration de la gestion des ressources humaines et conformément aux instructions du Président de la République, Chef de l'État, le Gouvernement s'emploie à l'élaboration, d'ici fin 2024, d'une nouvelle politique salariale avec comme corollaire une maîtrise de l'enveloppe salariale. 3. Biens, matériels et prestations : 4.844,4 milliards de FC, représentant 10,7% des dépenses du budget général, soit un accroissement de 19,4% par rapport à leur niveau de l'exercice 2024 de 4.056,9 milliards de CDF. Outre le fonctionnement courant des services, cette rubrique prend en

compte notamment les charges liées à la sécurisation du pays, le fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires dans le cadre de la gratuité de l'enseignement primaire, les charges relatives à la gratuité de la maternité dans le cadre de la couverture santé universelle, l'achat des intrants agricoles, l'accompagnement des provinces dans l'élaboration de leurs plans de développement, la production des permis de conduire biométrique, la motivation des recherches et autres, conformément aux axes stratégiques du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028; le financement des réformes en prenant en compte la tranche de 2025 prévue dans la feuille de route de migration vers le budget en mode programme, le développement du Système Intégré de Programmation et Budgétisation, SYPROBUD, la réforme du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics, SIGMAP, le renforcement du système de gestion de la dette, l'appui à la mise en place des cantines scolaires, avec dans sa phase pilote, l'appui de l'Agence Française de Développement, la réforme de l'Administration publique ainsi que l'appui aux réformes structurelles ; le fonctionnement des services déconcentrés ; les charges communes en tenant compte des arriérés de consommation d'eau et d'électricité par les services étatiques, la rétribution aux banques, les frais relatifs à la prise en charge médicale des agents et fonctionnaires de l'État ainsi que les frais d'hébergement, de consommation de carburant et autres. 4. Transferts et subventions : 5.503,6 milliards de CDF, soit une augmentation de 24,5% par rapport à leur niveau de l'exercice 2024. Ils comprennent la rétrocession aux Administrations financières de 1.684,5 milliards de CDF, calculée à hauteur de 5% des recettes de la DGDA et de la DGI,

et 10% de celles encadrées par la DGRAD ; le transfert aux provinces et ETD au titre de fonctionnement d'un import de 1.095,8 milliards de CDF ; les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques de 1.636,8 milliards de CDF, incluant notamment la prise en charge des structures de mise en œuvre de la couverture santé universelle pour une enveloppe globale de 122,2 milliards de CDF, la subvention pétrolière courante (hors-arriérés) de 70 milliards de CDF, l'appui à la gratuité de l'enseignement primaire (manuels scolaires, cantines scolaires) à hauteur de 107,4 milliards de CDF, l'opérationnalisation du Fonds de Recherche et l'Innovation Technologique et des services connexes de la recherche scientifique, INERA et autres, avec une enveloppe globale de 145,9 milliards de FC, l'appui à l'ANSER et à l'Autorité de Régulation de l'Énergie pour un import de 23,5 milliards de CDF, l'appui au Fonds National de Réparation des Victimes de Violences Sexuelles, FONAREV, avec un montant de 70 milliards de CDF, l'appui à l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques, ARECOMS, avec un montant de 3 milliards de CDF et une subvention de 10 milliards de FC à l'Entreprise Générale du Cobalt ; la subvention aux organismes auxiliaires et aux services ex-BPO, la bourse d'études, la TVA remboursable et la mise à la retraite dont l'enveloppe se chiffre à 452,6 milliards de CDF, pour poursuivre le processus de mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'État. Cette mise à la retraite sera étendue aux établissements publics et budgets annexes pour les agents de l'État soumis au code de travail avec l'appui particulier de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour assurer leur pension et ainsi dégager ces établissements des passifs importants (...).

Bangboka fait espérer Kisangani



Samedi 26 octobre 2024, le Président de la République, accompagné d'un comité restreint de la RVA-SA, visite l'aérogare de Bangboka. DR.

Il faut le dire d'entrée de jeu : rien aujourd'hui à Kisangani ne ressemble à ce que fut Kisangani hier. Il faut le dire sans hésitation : ce qui fut la troisième ville de l'ex-Zaïre ne l'est plus désormais.

On a beau circuler dans les rues et avenues de l'ex-Stanleyville, nulle part, à proprement parler, un immeuble neuf, nulle part une brique qui élève un

mur, nulle part un hôtel correct. Tout ici comme développement est à l'arrêt. Toute image que donne cet ancien poste colonial fondé en décembre 1883, sur l'île «Wana Rusari», par Henry Morton Stanley, longtemps appelé «Poste des StanleyFalls» ou les «Falls» ou «Boyoma», qui connût tous les conflits armés, est des années colonisation mais jamais restaurée, au contraire, totalement délabrée. Si rues et avenues en terre jaune tiennent, l'ex-Stanleyville le doit à la plate ville qu'elle est au point

qu'aucune érosion ne survient même si Kisangani reçoit un déluge de pluie comme ce matin de samedi 26 octobre 2024, jour de l'inauguration de la nouvelle aérogare et de la nouvelle piste de l'Aéroport International de Kisangani Bangboka.

LA FAUTE À L'ÉTAT ?

Kisangani, ville tracée par «le majestueux fleuve Congo» dont le port est introuvable et où des pirogues bondées et des baléinières qui ressemblent à des véhicules funéraires

se déplacent dangereusement jour et nuit.

La route en terre battue qui mène à l'aéroport n'offre pas une autre image sinon celle des habitations et des habitants qui rappellent des villages de l'arrière-pays. Aucun doute, l'ex-Stanleyville a cessé d'être la troisième ville du pays. Kisangani d'aujourd'hui n'a rien ni de Kolwezi, ville minière d'aujourd'hui et de demain dans le lointain Lualaba qui se construit jour après jour, ni de Goma, l'autre ville minière toute proche,

ville des ONG internationales au Nord-Kivu qui, malgré des coulées de lave qui l'ont noirci, élève immeubles et tours qui font penser à une ville de l'Occident, ni, de Bunia, dans l'Ituri, ville du Nord-Est qui, hier, fit partie d'une même province avec Kisangani.

Le démembrement des provinces intervenu le 11 juillet 2015, édicté par l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006, considéré comme un programme de développement qui vit la Province Orientale se scinder en quatre

provinces (Haut-Uele, Bas-Uele, l'Ituri et La Tshopo), explique-t-il le sort d'une Tshopo donnée à tort comme démunie économiquement? Certes, il y a aussi le Bas-Uelé. Mais que peuvent nombre de nos provinces se trouvant dans la même situation pour qu'un jour elles se relèvent? La nouvelle aérogare de Bangboka et sa piste, inaugurées samedi 26 octobre par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, arrive comme une chance pour Kisangani cité

comme un hub naturel. Le Vice-Premier ministre en charge des Transports, Voies de Communication et Désenclavement Jean-Pierre Bemba Gombo l'a déclaré dans son discours ce 26 octobre. « La réhabilitation des chaussées aéronautiques et du terminal passagers de l'Aéroport International de Kisangani Bangboka qui a commencé en 2017, en ce qui concerne l'aérogare et en 2021, s'agissant de la piste, résulte de la seule volonté du président (Suite en page 9).

Comment éviter que l'aéroport ne devienne un éléphant blanc

(Suite en page 8).

de la République, dans sa vision de doter notre pays, des aéroports modernes et répondant aux normes de sécurité internationale (...). La piste de cet aéroport a une longueur de 3500 m (...) et peut accueillir 300 passagers en heure de pointe avec ses 6 guichets. Cet aéroport a pour vocation d'accueillir plus de vols internationaux».

Mais comment rêver développement par le tourisme quand n'existe aucun attrait? Question adressée au pouvoir local et à l'État central si l'on veut éviter que cette infrastructure ne devienne un jour en éléphant blanc.

Sur la nouvelle territorialisation congolaise découlant de l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006 et considérée comme un programme de développement, il existe un texte du chercheur Étienne Ngoie, de l'Université Pédagogique Nationale, UPN.

Pour ce chercheur, «la mise en œuvre (de cet article 2, ndlr) n'a pas encore apporté aux provinces les conditions nécessaires de production de richesses, comme en Inde, permettant de remplacer la planification centrale de l'État ».

Ci-après : Deux raisons expliquent cette situation : la voracité du pouvoir central et la mauvaise gouvernance économique et financière. La voie de la réussite recommande aux dirigeants des provinces d'user, avec la participation de la base, d'imagination créatrice, notamment pour planifier à moyen et long terme les objectifs de production pour satisfaire les besoins. Tous les acteurs du territoire émettent le besoin de nouveau territorial par la réorganisation des provinces, en dépit de l'absence de volonté politique et de culture démocratique chez certains, qu'il faut dépasser pour gagner la bataille de la régénération. En quatre points ci-dessous, nous avons tenté de construire

l'essentiel de la présente réflexion :

- la permanence de la technique de découpage territorial auquel le Congo recourt toujours pour résoudre des tensions politiques, ainsi que sa nouveauté ;
- le rapprochement des administrés en direction de l'administration provinciale, pour rendre tangible la présence de l'État ;
- le poids des contraintes et pesanteurs de tout ordre liées à la création de nouvelles provinces ;
- le découpage territorial comme outil du développement du territoire national. Tout au long de son existence politique, le Congo s'est appuyé sur des découpages du territoire pour organiser sa territorialisation. En 1924, le système colonial belge créa 4 grandes provinces pour mieux contrôler la mobilité des personnes : Équateur, Province orientale, Congo-Kasaï et Katanga. À la suite de la crise mondiale, en 1933, le nombre des provinces est passé à 6, reprenant les noms de leurs chefs-lieux respectifs : Coquilhatville, Stanleyville, Costermansville, Lusambo, Élisabethville et Léopolville. Près de quinze ans après, toutes sauf une changent de noms (Équateur, Province orientale, Kivu, Kasai, Katanga et Léopolville), jusqu'à l'indépendance du Congo en 1960, moment où elles jouissent enfin d'une autonomie politique. Pour résoudre le chaos de la guerre civile faisant suite à l'indépendance, 21 provinces furent créées en 1963, puis fusionnèrent trois ans après en 8 provinces, alors que tout le pays subit de nouvelles dénominations : le Congo devient Zaïre, et les provinces des régions. Puis, dans l'optique d'un redécoupage en 1988, le gouvernement a retenu la province du Kivu à titre expérimental en 3 provinces : Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu. À cette époque, le Congo compte alors onze provinces (de Saint-

Moulin, 1992). En 1997, l'avènement de Laurent Kabila restaure quelques dénominations d'avant 1970 ; le Zaïre redevient Congo et les régions, des provinces. La reprise de la guerre a désintégré le pays de 1998 à 2003 ; des pans entiers de territoires sont tombés sous contrôle de groupes militaires locaux et étrangers, ainsi que de troupes régulières du Rwanda, de l'Ouganda, voire du Burundi. La RDC tentait alors d'exister, mais elle était un vaste espace divisé en plusieurs administrations. Afin d'instaurer une paix durable et stable, elle opta pour une nouvelle réforme qu'elle inscrit dans la recherche d'un nouvel équilibre et d'un consensus national avec un partage plus consensuel des ressources, tout en préservant l'intégrité du pays. Aux termes de l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006, le Congo comprend la ville de Kinshasa, sa capitale, et 25 provinces. Cette nouvelle législation fait de la province une composante politique et administrative du territoire, dotée d'une personnalité juridique et gérée par des organes locaux : l'assemblée provinciale, élue au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, est l'organe délibérant ; le gouvernement provincial est l'organe exécutif. Le gouverneur et le vice-gouverneur sont élus pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois par les députés provinciaux, au sein ou en dehors de l'assemblée provinciale ; ils sont investis par ordonnance du président de la République (Vundwawe, 2009). Pour fixer la composition, l'organisation et le fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces, la loi organique sur la décentralisation est promulguée en 2008 (op. cit.). Dans cette perspective, les provinces peuvent créer des services publics provinciaux et locaux. Le transfert des compétences voulu

par la constitution se traduit par des dispositions financières sous forme de rétrocession de 40 % des recettes à caractère national (Mabi, 2009). Comme on le voit, cette réforme a opéré dans le texte un réel transfert des compétences, des charges et ressources au profit des provinces et entités territoriales décentralisées. En dépit du suffrage du peuple requis lors du référendum de 2005, la réforme relative au découpage territorial s'est réalisée en son absence. Pourtant, par essence, la décentralisation met la population au centre du processus par son implication active (Raogo, 2001). Sous cet angle, l'objectif de cette réforme est le développement du pays à partir de sa base grâce entre autres au rapprochement des administrés en direction de l'Administration, par une meilleure division du travail entre pouvoir central et pouvoirs provincial et local, ainsi qu'une répartition équitable des ressources du pays, entre le pouvoir central et le pouvoir local, d'une part, et entre les provinces suivant les principes de leur capacité contributive et de la solidarité, d'autre part (Muzito, 2015b). Pour y parvenir de façon efficace, la population doit s'approprier la réforme pour veiller à ce que cet esprit de décentralisation soit respecté et que les dispositions juridiques formelles reflètent ses préoccupations et les réalités dans lesquelles elle vit. Il lui est ainsi nécessaire d'acquiescer un certain nombre de compétences et d'aptitudes, notamment une bonne compréhension des textes relatifs à la décentralisation et une bonne lecture des enjeux pour participer et intervenir efficacement au niveau local dans les processus de prise de décisions qui les concernent. La population doit être convaincue qu'elle est une pièce maîtresse et doit exiger des collectivités qu'elles lui rendent compte de la gestion des affaires locales. Cependant, la pau-

reté et l'analphabétisme qui sévissent au Congo freinent la participation active de sa population et, en conséquence, son accès à une information de qualité (CTAD, 2013). Là où elle existe, elle apparaît en effet souvent teintée de discours partisans. En raison du niveau de pauvreté actuel, la population, qui perçoit les principes de la gouvernance démocratique comme essentiels à l'expression de ses initiatives, veut que des mesures concrètes susceptibles de résoudre ses problèmes quotidiens soient réellement mises en œuvre (op. cit.).

Le processus d'installation des nouvelles provinces et celui de leurs autorités vient d'être engagé, mais le pays est pauvre, souffrant d'un taux de chômage de 70 %, d'un grand déficit en infrastructures de base, sans budget d'État. Elle devait pourtant organiser les élections provinciales courant 2015 (Muzito, 2015b), alors que, d'après une certaine opinion, le tribalisme y est fort présent. À cet égard, le démembrement vient plus poser des problèmes qu'il n'en résout. Les 11 anciennes provinces ne disposaient pas de cadre légal pour le recrutement et la carrière de leur personnel au sein de la fonction publique provinciale ou locale et ont fonctionné sans caisse de péréquation nécessaire pour le financement des investissements à faible capacité fiscale contributive. En matière du transfert des pouvoirs, elles étaient privées des pouvoirs politiques et administratifs pourtant dévolus par la Constitution. Elles dépendaient du personnel des services déconcentrés de l'État même pour les domaines relevant de leur compétence exclusive. Sur la rétrocession de 40 % des recettes à caractère national, montant inscrit au budget de l'État chaque année et dû aux provinces, elles n'en recevaient en moyenne que 10 % (Muzito, 2015a). Comme on le voit, les anciennes provinces, à l'origine des

nouvelles, sont porteuses de faiblesses sur tous les plans. Ainsi, cet héritage n'a pu leur permettre ni de faire fonctionner leurs institutions sur l'année 2015, ni de rémunérer leurs personnels. La plupart ne disposent pas d'un minimum d'unités économiques pour leur développement du fait de l'absence de réseaux routiers d'intégration locale, provinciale et nationale, de dessertes agricoles, d'unités d'adduction d'eau, de centrales hydroélectriques et de réseaux bancaires. Certaines ont hérité de groupes rebelles alors que d'autres sont occupées par une seule et même tribu (Ngoie, 2014). Quel peut alors y être le sort de ressortissants d'autres provinces ou d'autres tribus qui y vivent ?

Ce tableau présente un État en faillite, dans lequel les provinces nouvellement créées sont elles aussi en faillite avant même leur naissance. Cette situation tient au fait que la précipitation et l'improvisation avec lesquelles le gouvernement les met en place démontrent qu'il a nettement l'intention de les maintenir dans un système de gestion centralisée des pouvoirs par l'accaparement de leurs ressources et le non-transfert de leurs compétences exclusives. Pour ce faire, elles méritent le qualificatif de « coquilles vides » (Muzito, 2015a) qui leur sont accolés. Est-il toujours opportun pour le Congo de passer à 26 provinces ? La réponse est oui à condition que le gouvernement crée une nouvelle vision, gage d'un transfert réel des pouvoirs et des ressources au profit de ces provinces et de leurs entités territoriales décentralisées. Dans cette perspective, il est appelé, à travers l'exercice 2016, à budgétiser au profit des provinces, et à leur verser, en plus des 40 % de la rétrocession, 10 % des fonds de péréquation pour leur permettre de financer leur installation, avant la mise en place effective de la caisse nationale de péré-

quation. L'État doit ensuite s'engager à leur verser désormais la totalité des crédits liés aux investissements provinciaux en vue d'améliorer leurs ressources et de renforcer leurs capacités d'intervention concernant les investissements de proximité en matière agricole et social et d'infrastructure routière (Muzito, 2015a). Enfin, il doit procéder à la mise en place rapide de la caisse de péréquation, pour tenter de corriger les déséquilibres qui caractérisent aujourd'hui la répartition du revenu national. Les dirigeants des nouvelles provinces doivent proposer des alternatives intégrant la mise en place des programmes appropriés et associer les populations au processus de recherche de solutions (Ngoie, 2014). Par ailleurs, la régénération des provinces démembrées peut aussi passer par le biais de l'entreprise privée. Cette formule est aujourd'hui d'usage dans la politique urbaine partout dans le monde, dans le cadre de contrats que le secteur public passe avec le secteur privé (op. cit.). Les autorités des nouvelles provinces, en partenariat avec les capitaux privés, peuvent créer des infrastructures économiques et sociales de base et des axes routiers d'intégration intra et interprovinciale, indispensables pour la création d'un marché intérieur et son ouverture aux investisseurs étrangers.

Le découpage territorial des nouvelles provinces est une réponse du Congo au défi d'une politique territoriale de développement fondée sur la gouvernance participative. Il ouvre la porte à de multiples opportunités d'investissement dans tous les secteurs au regard du potentiel naturel congolais. Cependant, il ne produira d'effets que s'il existe, comme en Bolivie, une meilleure adéquation entre pouvoir provincial et central.

ÉTIENNE NGOIE ■
Université Pédagogique Nationale.

Une autoroute électrique d'Afrique de l'Est relie l'Éthiopie à son voisin kenyan

L'auto-route électrique reliant l'Éthiopie au Kenya, inaugurée officiellement en 2023, après plus de dix ans de planification et de construction, ne représente pas simplement une avancée technologique pour le transport d'électricité. Ce projet visionnaire, qui s'étend sur 1.045 kms entre Wolayta-Sodo en Éthiopie et Suswa au Kenya, redéfinit la connectivité énergétique de l'Afrique de l'Est. Bien plus qu'une infrastructure, il s'agit d'un levier économique et environnemental qui relie non seulement des réseaux électriques, mais aussi des nations et des populations à un avenir énergétique commun.

La connectivité est au cœur du projet. Comme l'explique John Mativo, directeur général de la Kenya Electricity Transmission Company (Ketraco), ce projet est né de la volonté des pays de la région de partager leurs ressources énergétiques : « autour de 2010, les pays de l'Afrique de l'Est, en tant que pool énergétique, ont décidé qu'il était essentiel d'avoir un système interconnecté afin que tous puissent utiliser et exploiter l'énergie et se soutenir mutuellement ». Grâce à cette ligne, les pays peuvent non seulement stabiliser leurs réseaux, mais aussi mutualiser leurs ressources, comme l'hydroélectricité de l'Éthiopie et les énergies géothermiques et éoliennes du Kenya. Un des aspects cruciaux de ce projet est l'utilisation de la technologie HVDC (High Voltage Direct Current) qui facilite grandement le transport de l'électricité. « La raison pour laquelle nous utilisons ce système HVDC est de minimiser les pertes d'énergie, de réduire les coûts de construction des



Un levier économique et environnemental qui relie non seulement des réseaux électriques entre l'Éthiopie et le Kenya mais aussi des nations et des populations à un avenir énergétique commun. DR.

lignes de transmission, et il est aussi très facile à opérer depuis les réseaux électriques de différents pays», souligne Tewoderos Ayalew, directeur de site chez Ethiopian Electric Power. En Éthiopie, les barrages hydroélectriques produisent de l'énergie sous forme de courant alternatif, transportée à travers le réseau éthiopien jusqu'à la centrale de Sodo. Là-bas, le courant est converti en courant continu et quitte l'Éthiopie pour rejoindre le Kenya à travers 1 045 km de câbles. À son arrivée à la centrale de Suswa, il est à nouveau transformé en courant alternatif pour être intégré au réseau électrique kenyan. Cette infrastructure

technique, unique dans la région, est le socle qui soutient l'ambition de l'Afrique de l'Est de se connecter énergétiquement et de permettre un commerce transfrontalier de l'énergie. D'un coût total de 1,26 milliard de dollars américains, le projet a bénéficié d'un financement de 338 millions de dollars de la Banque africaine de développement. La Banque mondiale, l'Agence française de développement et les gouvernements des deux pays concernés sont les autres contributeurs.

GROS AVANTAGES. Le projet apporte des avantages économiques considérables. Pour le

Kenya, dont 95 % de l'électricité provient déjà de sources renouvelables, cette interconnexion renforce sa compétitivité. Kipkemoi Kibias, directeur général de Ketraco, explique que « le fait de puiser dans une énergie renouvelable et propre apporte de nombreux avantages non seulement aux Kényans, mais aussi au monde entier... cela nous permet d'attirer des investisseurs, en particulier dans les industries lourdes et légères, qui recherchent une énergie verte ». Cet impact économique se manifeste également par la création d'emplois. Le développement de zones économiques proches des infrastructures énergétiques, comme celle à

proximité de Suswa, génère des milliers d'emplois et stimule l'activité économique locale. De plus, le projet inclut une dimension sociale importante, notamment l'intégration des communautés locales. Sur les 100 employés de la station de Suswa, 70 proviennent de la région, offrant ainsi des opportunités de développement local. Pour Sylvia Kinaiya, ingénieure originaire de la région, ce projet est aussi une source de fierté personnelle. « Je suis Maasai, donc pour moi, c'est en quelque sorte redonner à ma communauté » dit-elle. Elle souligne également que ce projet prouve qu'il est possible d'être à la fois une mère et une

ingénieure, brisant ainsi les barrières de genre dans les métiers techniques. En plus des impacts économiques et sociaux, le projet est un modèle de durabilité. Il permet de mieux intégrer les énergies renouvelables fluctuantes comme l'éolien et l'hydroélectricité dans les réseaux régionaux. Selon John Mativo, cette infrastructure assure que « le Kenya dispose de suffisamment d'énergie verte pour soutenir notre développement industriel tout en maintenant une empreinte carbone faible ». Le Kenya est déjà sur la voie de l'autosuffisance en énergie propre, avec une ambition de passer à 100 % d'énergies renouvelables d'ici

2030. En connectant son réseau à l'Éthiopie, le Kenya peut non seulement stabiliser son approvisionnement en énergie, mais aussi attirer davantage d'investissements dans les industries vertes. Cette vision est partagée par les investisseurs, qui voient dans cette infrastructure un gage de sécurité énergétique et environnementale. L'auto-route électrique Éthiopie-Kenya représente bien plus qu'un simple projet d'infrastructure ; elle incarne une vision d'avenir où l'énergie verte devient le moteur d'une coopération régionale renforcée et d'un développement durable. Grâce à cette interconnexion, les pays de l'Afrique de l'Est peuvent partager leurs ressources énergétiques de manière efficace, tout en répondant aux besoins croissants de leurs populations et de leurs industries. « Nous avons le potentiel non seulement de répondre à nos propres besoins, mais aussi de fournir de l'énergie à nos voisins et au-delà », assure Tewoderos Ayalew. Ce projet pionnier - un exemple - ouvre ainsi la voie à une prospérité partagée, tout en plaçant la région sur la voie d'une transition énergétique durable.

Le monde est-il sur la voie de l'avenir?

Ces nouvelles énergies de la mobilité font beaucoup parler d'elles quand les effets du dérèglement climatique sont désormais si présents. Mais, il y a d'autres façons d'utiliser les énergies, notamment durables, qui pourraient intéresser le secteur Transport-Logistique, moyennant un investissement massif de l'État.

Dans un environnement de crises à répétition, où l'inflation vient s'ajouter aux dangers de la démondialisation, et où la fragilité du secteur Transport-Logistique fait face à

une demande toujours grandissante de service, il est urgent d'adresser le sujet du dérèglement climatique. En effet, souvent mis en retrait, derrière la priorité de la croissance économique et la pérennité des modèles de société, l'impact environnemental des activités humaines est devenu une préoccupation de premier plan. Les propositions technologiques ne manquent pas et adressent divers aspects de la gestion des mobilités, qu'il s'agisse du transport routier comme des autres. Or, en dehors de l'empreinte carbone très élevée de chaque appareil sur le fret aérien, ce sont bien les 89%

du transport de fret dans un pays comme la France par exemple et la dépendance durable à ce mode de transport, qu'il est important d'adresser. Il représente à lui environ 22% des émissions de gaz à effets de serre pour le secteur des transports, pour seulement 2% des véhicules sur la route.

PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ. Parmi les idées qui émergent en termes de conversion aux nouvelles énergies, celle de l'électricité. Or, c'est une énergie difficile à transporter pour un secteur d'activité dont la définition même est la mobilité. Qu'il s'agisse d'une capi-

talisation issue de la conversion thermique, hydraulique ou nucléaire, se pose toujours la question du stockage de l'énergie électrique pour garantir l'autonomie des véhicules. Les besoins électriques sont d'autant plus importants que le poids des véhicules est conséquent et qu'il nécessitera des batteries d'autant plus lourdes. Se présente alors les solutions d'approvisionnement « mobile » de l'électricité, pour soulager ce problème d'avitaillement et de poids supplémentaire des camions. Mais il faut alors étudier chacune des solutions existantes et leur degré de maturité... pour un déploiement

massif. Si l'on évoque l'électricité mobile au service du fret routier de marchandise, on parle d'autoroutes électriques ou électrifiées, AE. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude dans le monde avec des sites identifiés pour des phases de test en conditions réelles. Il s'agit ici d'évoquer principalement comment les axes routiers, et principalement autoroutiers, pourraient évoluer pour s'adapter au trafic de marchandises, plutôt que de se focaliser seulement sur la motorisation et les choix énergétiques des industriels pour les véhicules de fret. En termes d'infrastructures donc, on identifie plusieurs

angles de recherche et de développement. D'un côté, il y aurait la réflexion consistant à utiliser les autoroutes pour « produire » de l'énergie électrique, et on y retrouve deux types de technologies : La route solaire (SolarRoad), qui revient à placer des panneaux photovoltaïques au sol pour capter l'énergie solaire et la convertir en électricité. Bien sûr, les axes concernés sont recouverts d'une couche supplémentaire de polymère et de résine pour résister au passage des véhicules mais l'entretien important que cela implique tendrait à le mettre en place sur des axes peu fréquentés.

L'économie congolaise en position satisfaisante



Le secteur construction connaît un repli de la confiance des chefs d'entreprises au cours du mois sous examen. Le solde brut a régressé à +41,7%, venant de +44,3%. Une tendance en phase avec le recul observé dans le taux d'utilisation du matériel de construction. DR.

Selon la BCC, la Banque Centrale du Congo, «l'économie congolaise continue de tirer profit des effets des politiques monétaire et budgétaire restrictives et du renforcement de la coordination de ces politiques». En effet, en considérant la période allant du 4 au 11 octobre 2024, la BCC estime que «la stabilisation des principaux marchés s'installe progressivement dans la durée», écrit-elle dans sa note de conjoncture économique observée tant à l'échelle nationale que mondiale. «L'économie congolaise devrait rester sur le sentier d'une croissance soutenue et supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne», écrit encore la BCC.

La période allant du 4 au 11 octobre 2024 a été caractérisée par une relative stabilité du taux de change sur les deux segments du marché; une consolidation du niveau des réserves internationales et une évolution disparate des produits de base essentiels à l'économie congolaise.

Au 11 octobre 2024, le taux de change s'est situé à 2.812,83 CDF à l'indicatif, soit une appréciation de 1,38% en rythme hebdomadaire. Au marché parallèle, la monnaie nationale s'est dépréciée de 0,22%, situant le taux à 2.873,13 CDF le \$US. En cumul annuel, la monnaie nationale s'est dépréciée de 4,74% et 6,49%, respectivement à l'indicatif et au parallèle. L'économie mondiale reste caractérisée par la poursuite de la désinflation dans les économies avancées, renforçant la décision des principales banques centrales à poursuivre avec l'assouplissement monétaire. Les niveaux d'inflation enregistrés par ces économies se sont progressivement rapprochés de leurs objectifs de moyen terme. C'est le cas notamment aux États-Unis et dans la Zone Euro. Aux États-Unis, les statistiques publiées par le Bureau of Labor Statistics soulignent que l'inflation annuelle a ralenti pour le sixième mois consécutif, se situant à 2,3% en septembre 2024, soit son niveau le plus bas depuis février 2021, contre 2,5% en août dernier. Par contre, l'inflation de base est restée globalement stable à 3,2%, soit son niveau

enregistré en août 2024. Toutefois, il convient de relever que l'inflation de base est à son plus bas niveau depuis 2021. Eu égard à cette évolution, la FED est restée confiante et a souligné que l'inflation devrait évoluer durablement vers son objectif de 2,0%. Ainsi, elle prévoit une baisse de 50 points de base de ses taux d'intérêt directs au cours de la prochaine réunion de son comité de politique monétaire.

LES PATRONS RELATIVEMENT SATISFAITS.

Dans la Zone Euro, les chiffres préliminaires publiés par l'Office Européen des Statistiques, Eurostat, renseignent un taux d'inflation annuel de 1,8% au mois de septembre 2024 contre 2,2% réalisé en août dernier et 1,9% anticipé par les marchés. Ce niveau réalisé en septembre est le plus bas depuis avril 2021 et désormais inférieur à l'objectif de 2,0% fixé par la Banque Centrale Européenne, BCE. Cette évolution est consécutive à la baisse des prix de l'énergie et au ralentissement observé dans les services. En outre, l'inflation sous-jacente a également baissé, passant de 2,8% en août

2024 à 2,7% au mois de septembre dernier. La baisse de l'inflation s'est également reflétée dans les grandes économies de la zone telles que l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne. Cependant, malgré cette évolution baissière de l'inflation, la BCE attend à ce que l'inflation augmenté à nouveau d'ici la fin de l'année 2024, à la suite notamment de l'arrêt du ralentissement des prix de l'énergie. Par ailleurs, en dépit des perspectives globalement favorables de l'inflation, les risques d'une reprise à la hausse des prix restent présents, avec notamment l'intensification des tensions géopolitiques, lesquelles pourraient alimenter à la hausse les prix de l'énergie et perturber les chaînes d'approvisionnement. Cette situation appelle à la prudence dans la conduite des politiques monétaires. Quant à l'économie congolaise, elle continue de tirer profit des effets des politiques monétaire et budgétaire restrictives et du renforcement de la coordination de ces politiques. En effet, la stabilisation des principaux marchés s'installe progressivement dans la durée. L'économie du pays devrait rester sur le sentier d'une croissance

soutenue et supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne. En effet, les estimations, sur base des réalisations de production à fin juin 2024, renseignent que la croissance du PIB réel s'établirait à 5,3% contre 8,6% une année plus tôt. Cette évolution, bien qu'en ralentissement, tient principalement de la performance du secteur minier, à la faveur d'une bonne tenue des cours de principaux produits exportés. Les résultats de l'enquête effectuée auprès des chefs d'entreprises ont renseigné une légère baisse du solde global d'opinions au mois d'août 2024, après des hausses consécutives enregistrées au cours des quatorze mois précédents. En effet, le solde global d'opinions s'est établi à 35,7% au mois d'août 2024 contre 36,0% au mois de juillet. Cette légère baisse est reflétée au niveau des branches «Industries extractives» et «Construction». Toutefois, en dépit de ce léger repli, les chefs d'entreprises demeurent optimistes quant aux perspectives à court terme de l'économie nationale. Dans la branche «Industries extractives», le solde brut d'opinions des chefs d'entreprises

est passé de 39,4% en juillet 2024 à 38,7% au mois d'août. Ce recul est expliqué par, d'une part, le déficit enregistré dans la desserte en énergie électrique et, d'autre part, des perspectives de maintien d'une tendance baissière des cours des matières d'origine minérale exportées par le Congo. La branche «Construction» a également connu un repli de la confiance des chefs d'entreprises au cours du mois sous examen. Le solde brut y afférent a régressé à +41,7%, venant de +44,3% le mois précédent. Cette tendance est en phase avec le recul observé dans le taux d'utilisation du matériel de construction. Au cours de la deuxième semaine d'octobre 2024, le rythme de formation des prix a légèrement augmenté par rapport à la semaine précédente. En effet, le taux d'inflation est ressorti à 0,13% contre 0,11% la semaine précédente, portant le taux cumulé à 10,13% alors qu'il était à 23,92% à la période correspondante de 2023. Cette évolution est principalement attribuable à la croissance de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons

(Suite en page 14).

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL (%)



Source: FMI

ÉVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE CHANGE, ET DE SA VARIATION (EN %)

Taux de change CDF/1\$US

Date	Cours indicatif		Cours parallèle			Var. %
	Moyen	Var. %	Acheteur	Vendeur	Moyen	
31-janv-23	2 032,50	-0,80	2 190,00	2 250,00	2 220,00	-3,70
28-févr-23	2 036,00	-0,17	2 291,70	2 311,00	2 301,40	-3,54
31-mars-23	2 036,30	-0,01	2 318,00	2 326,00	2 322,00	-0,89
28-avr-23	2 083,00	-2,24	2 331,00	2 346,70	2 338,80	-0,72
31-mai-23	2 316,50	-10,08	2 351,60	2 363,00	2 357,30	-0,78
31-déc-23	2 668,90	-13,20	2 670,00	2 703,00	2 686,50	-0,50
31-janv-24	2 730,90	-2,27	2 683,75	2 736,25	2 710,00	-0,87
29-févr-24	2 766,60	-1,29	2 734,38	2 763,81	2 749,10	-1,42
29-mars-24	2 786,50	-0,71	2 793,13	2 813,75	2 803,44	-1,94
26-avr-24	2 783,20	0,12	2 780,00	2 805,00	2 792,50	0,39
31-mai-24	2 812,70	-1,05	2 810,00	2 828,75	2 819,38	-0,95
28-juin-24	2 840,64	-0,98	2 845,00	2 873,75	2 859,38	-1,40
31-juil-24	2 852,59	-0,42	2 841,88	2 865,00	2 853,44	0,21
30-août-24	2 834,16	0,65	2 850,00	2 873,13	2 861,57	-0,28
30-sept-24	2 847,46	-0,47	2 856,25	2 870,63	2 863,44	-0,07
Cumul annuel		-4,74				-6,49

Source: Banque Centrale du Congo

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE LA BASE MONÉTAIRE (EN MILLIARDS DE CDF, SAUF INDICATIONS CONTRAIRE)

	déc-23	4-oct-24	11-oct-24	Var.hebdo
Actifs extérieurs nets	6 662,53	10 034,06	10 240,24	206,17
Actifs intérieurs nets	2 241,97	-443,44	-654,97	-211,53
Créances nettes sur l'Administration centrale	3 456,01	1 248,72	1 362,14	113,42
Créances sur l'Administration centrale	4 027,57	4 051,12	4 051,12	0,00
Engagements envers l'Administration centrale	-571,56	-2 802,40	-2 688,98	113,42
Base monétaire	8 904,50	9 590,63	9 585,27	-5,36
Circulation fiduciaire	4 831,99	5 103,63	5 108,56	4,93
Engagements envers les Autres Institutions de dépôts	4 053,21	4 390,76	4 380,47	-10,29
Avoirs des banques commerciales à la BCC	3 195,68	2 914,14	2 961,90	47,76
Niveau notifié de la réserve obligatoire	2 454,70	2 347,74	2 347,74	0,00
Réserves nettes des banques commerciales	740,98	566,40	614,17	47,76
Niveau de la réserve obligatoire en monnaies étrangères	845,03	1 460,18	1 520,47	60,29
R.O en ME (En millions USD)	0,32	0,51	0,54	0,02

Source: Banque Centrale du Congo

ÉVOLUTION DU PLAN DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT AU MOI D'OCTOBRE 2023 - 2024 (EN MILLIARDS DE CDF)

RUBRIQUES	RÉALISATION 2023		Au 09 octobre 2024			Cumul au 09 octobre 2024		
	Mois d'octobre	Cumul octobre	Program.	Réalisation	Exéc. en %	Program.	Réalisation	Exéc. en %
Douanes et accises (DGDA)	412,4	4076,8	524,4	85,9	16,4	5077,1	4375,7	86,2
Impôts directs, indirects (DGI)	819,3	8739,3	673,9	175,6	26,1	10813,7	11949,9	110,5
Recettes non fiscales (DGRAD)	297,2	2466,7	291,7	81,5	27,9	3037,4	3019,0	99,4
Pétroliers Producteurs	0,0	295,0	70,0	0,0	0,0	485,9	374,4	77,0
Dons et autres recettes	0,0	117,9	923,4	0,0	0,0	923,4	785,3	85,0
Total revenus et dons	1528,8	15695,6	2483,4	342,9	13,8	20337,4	20504,2	100,8
Dépenses courantes	625,1	11530,1	1488,5	263,0	17,7	14531,3	13227,9	91,0
Salaires	155,2	5514,9	709,0	19,8	2,8	7186,3	6480,2	90,2
Intérêt sur la dette	50,5	203,6	68,5	10,2	14,9	292,0	343,9	117,8
dont dette extérieure	25,1	70,1	32,4	0,0	0,0	102,9	95,7	93,0
Frais de fonct. Inst. et Min.	209,8	3538,0	432,3	146,6	33,9	4209,6	3672,9	87,3
Institutions Politiques	89,1	1467,1	187,5	64,9	34,6	1755,7	1529,1	87,1
Ministères	120,7	2070,9	244,8	81,7	33,4	2453,9	2143,8	87,4
Dépenses en capital	245,0	2094,5	1017,5	15,7	1,5	3343,0	1975,3	59,1
Amortissement de la dette	65,9	344,2	19,7	0,0	0,0	378,0	324,6	85,9
Autres dépenses	669,2	3614,7	546,2	103,9	19,0	3684,4	4238,3	115,0
dont Élections	132,4	935,2	0,0	29,1	-	301,5	185,3	61,5
Total dépenses (+amort. dette)	1605,3	17583,4	3071,8	382,7	12,5	21936,7	19766,0	90,1
Solde de trésorerie	-76,4	-1887,8	-588,4	-39,8	6,8	-1599,2	738,1	46,2

Source: BCC sur base des données PTR produit par la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement du Ministère des Finances.

ÉVOLUTION DES COURS DES PRODUITS DE BASE

	29-déc.-23	29-mars-24	28-juin-24	31-jul-24	29-août-24	30-août-24	27-sept-24	3-oct-24	10-oct-24	Var hebdo en %
Pétrole (brent) \$/baril	77,87	87,30	85,63	80,32	79,25	76,54	72,00	77,50	78,80	1,68
Cuivre LME \$/tm	8 531,00	8 874,00	9 559,00	9 127,50	9 348,50	9 213,00	10 009,00	9 919,00	9 753,50	-1,67
Cobalt (Cathode 99,80) \$/tonne.	32 750,38	28 038,00	26 566,00	25 930,00	24 820,00	23 842,00	23 830,00	23 867,00	23 905,00	0,16
Or New York \$/o.t.	2 070,39	2 232,14	2 320,19	2 513,00	2 520,79	2 529,30	2 673,80	2 652,52	2 661,15	0,33
Riz Chicago \$/tonne	387,48	362,47	341,50	339,51	327,92	326,49	333,00	334,66	331,46	-0,96
Blé Chicago \$/tonne	228,40	204,82	212,17	197,02	201,47	202,76	212,17	219,85	222,39	1,15
Maïs Chicago \$/tonne	172,01	161,73	150,40	147,24	145,91	147,43	152,80	156,58	154,46	-1,36

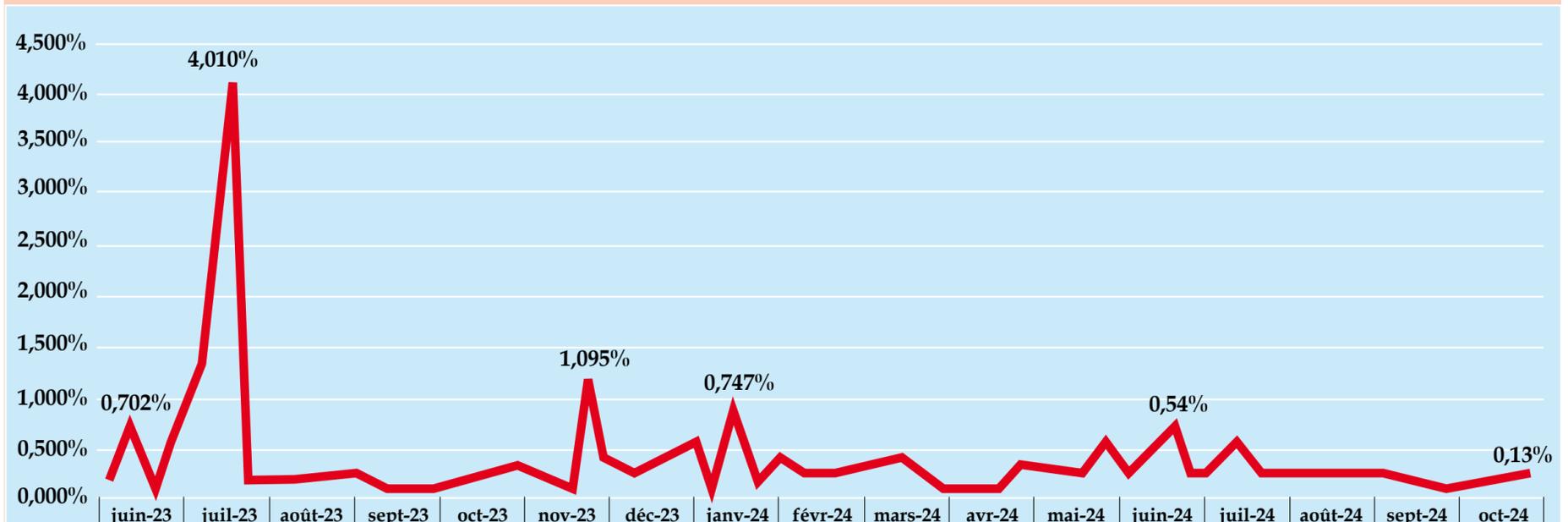
Source: Les échos.

ÉVOLUTION COMPARATIVE DE LA BALANCE DES BIENS 2023-2024 (En millions de USD)

	Cumul août 2023	Cumul août 2024	Variations (%)
EXPORTATIONS	18 706,98	23 629,38	26,31
IMPORTATIONS	17 063,75	19 125,03	12,08
SOLDE	1 643,23	4 504,35	174,12

Source: Banque Centrale du Congo.

ÉVOLUTION DU TAUX D'INFLATION HEBDOMADAIRE 2023 - 2024



Source: Banque Centrale du Congo

Le marché de change vit une relative stabilité

(Suite de la page 11).

non alcoolisées», laquelle a connu une forte hausse durant la période sous revue. Cette situation est tributaire de certains facteurs saisonniers notamment la passation de commande par les importateurs à l'effet de constituer leur stock pour faire face aux fêtes de fin d'année. En termes de contribution, les postes «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» et «Biens et services divers» ont renseigné des contributions plus importantes, soit respectivement 68,80% et 7,84%. Quant aux groupes «Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison», «Transports», «Restaurants et hôtels» et «Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles» ils ont, dans l'ensemble, contribué à hauteur de 23,13% à l'indice global. Le plan de trésorerie prévisionnel, pour le mois d'octobre courant, renseigne un niveau des ressources publiques de 2.483,4 milliards de CDF, dont 923,4 milliards de recettes exceptionnelles, dans le cadre de la renégociation du contrat sino-congolais. Quant aux dépenses publiques, elles se chiffrent à 3.071,8 milliards de CDF. S'agissant de l'évolution des Opérations Financières de l'État, la situation financière de l'État, au 9 octobre 2024, renseigne un déficit de trésorerie de 39,8 milliards de CDF, couvert entièrement par une quotité de la marge de trésorerie constituée antérieurement. Au 9 octobre 2024, les recettes publiques se sont chiffrées à 342,9 milliards de CDF, représentant 14% des prévisions du mois. Les ressources publiques provenant des impôts directs et indirects, à savoir, de la Direction Générale des Impôts, se sont chiffrées à 175,6 milliards de CDF et celles de la DGDA, la Direction Générale des Douanes et Accises, se sont établies à 85,9 milliards de CDF. Les recettes de la parafiscalité collectées ici ont atteint 81,5 milliards de CDF. S'agissant des dépenses publiques exécutées, elles ont atteint 382,7 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 12%. Les dépenses courantes se sont établies à 263,0 milliards de CDF, exécutées à 18% par rapport à la programmation mensuelle. Elles ont concerné principalement



Dans l'industrie extractive, le solde brut d'opinions des patrons passe de 39,4% en juillet 2024 à 38,7% en août. Recul expliqué notamment par le déficit de desserte électrique. DR.

les salaires des agents et fonctionnaires de l'État (19,8 milliards de CDF), les frais de fonctionnement des institutions et ministères (146,6 milliards de CDF) ainsi que les subventions (77,6 milliards de CDF). Les dépenses en capital ont été exécutées à hauteur de 15,7 milliards de CDF, soit 2,0% du niveau programmé. Sur le marché intérieur, le calendrier indicatif, pour le dernier trimestre de l'exercice 2024, indique un montant prévu des émissions de titres publics de 1.156,0 milliards de CDF. En effet, le Trésor entend lever 300,0 milliards de CDF via les Bons du Trésor indexés de six mois ainsi que les Obligations du Trésor indexées de 1 an et six mois ainsi que de 2 ans de maturité. En outre, il prévoit de procéder à des émissions pour un montant de 300,0 millions de \$US au titre des Bons et Obligations du Trésor pour les mêmes maturités. Concernant les adjudications du 8 octobre 2024, les résultats renseignent que sur un montant annoncé de 100,0 milliards de CDF pour les Obligations du Trésor indexées de 2 ans de maturité au taux de 25,0%, le Gouvernement a retenu le total des soumissions des banques chiffrées à 50,1 milliards de CDF, soit un taux de couverture de 50,1%. À la même date, le Trésor a levé 85,3 millions de \$US au titre d'Obligations du Trésor émises en \$US de deux ans de maturité au taux d'intérêt de 10,0% l'an contre un montant annoncé de 100,0 millions. Le taux de couverture a été de 85,3%.

S'agissant des remboursements des titres échus, il y a lieu de souligner qu'en cumul annuel, au 9 octobre 2024, le Trésor a globalement remboursé 2.202,9 milliards de CDF dont 1.277,8 milliards des Bons du Trésor et 925,1 milliards des Obligations du Trésor. Ainsi, l'encours global des titres publics, en cumul annuel, au 9 octobre 2024, s'est établi à 2.762,8 milliards de CDF.

STABILITÉ DU TAUX DE CHANGE.

La période sous examen a été caractérisée par une relative stabilité du taux de change sur les deux segments du marché; une consolidation du niveau des réserves internationales et une évolution disparate des produits de base essentiels à l'économie congolaise. Au 11 octobre 2024, le taux de change s'est situé à 2.812,83 CDF à l'indicatif, soit une appréciation de 1,38% en rythme hebdomadaire. Au parallèle, le CDF s'est déprécié de 0,22%, situant le taux à 2.873,13 CDF le \$US. En cumul annuel, le CDF s'est déprécié de 4,74% et 6,49%, respectivement à l'indicatif et au parallèle. Les réserves internationales ont atteint 6.264,59 millions de \$US au 9 octobre 2024, représentant 14 semaines d'importations de biens et services. Le baril du pétrole s'est situé à 78,80 \$US au 10 octobre 2024, enregistrant une hausse hebdomadaire de 1,68%. Cette évolution est soutenue notamment par la montée des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Comparé à fin décembre 2023, le prix du baril

du pétrole a connu une hausse de 1,19%. Le prix du cuivre s'est établi à 9.753,50 \$US, soit une baisse de 1,67% par rapport au 3 octobre 2024. Comparativement à fin décembre 2023, il se dégage une hausse de 14,33%. La tonne du cobalt s'est négociée à 23.905,00 \$US, soit une augmentation de 0,16% par rapport au 03 octobre 2024 et une baisse de 27,01% par rapport à fin décembre 2023. Le cours de l'or a atteint 2.661,15 \$US l'once au 10 octobre 2024, traduisant une hausse de 0,33% comparativement à son niveau du 3 octobre 2024. La hausse est justifiée notamment par les tensions persistantes au Moyen-Orient, les incertitudes économiques globales et les politiques d'assouplissement monétaire. Rapproché à fin décembre 2023, le prix de l'once d'or a enregistré un accroissement de 28,53%. Le prix de la tonne de blé s'est négociée à 222,39 \$US, traduisant une hausse hebdomadaire de 1,15% par rapport au 03 octobre 2024, en raison notamment de la hausse des prix du blé en Russie. Par rapport à fin décembre 2023, le prix du blé a enregistré une baisse de 2,63%. Les cours du riz et du maïs affichent quant à eux des baisses respectives de 0,96% et 1,36%, se situant à 331,46 \$US et 154,46 \$US la tonne. Depuis le début de l'année, les deux produits affichent des baisses respectives de 14,46% et 10,21%. À fin août 2024, la balance des biens a affiché un solde excédentaire cumulé de 4.504,35 millions de \$US, repré-

sentant 5,43% du PIB, contre un excédent de 1.643,23 millions en août 2023, soit 2,34% du PIB. Cette évolution est expliquée par une augmentation plus proportionnelle des exportations par rapport aux importations. Le secteur monétaire a affiché une légère hausse hebdomadaire de l'encours du Bon BCC. Cette situation procède notamment de la hausse de la liquidité bancaire en monnaie nationale. Le guichet des prêts à court terme n'a enregistré aucune opération au cours de la semaine sous analyse. En cumul mensuel et annuel, au 11 octobre 2024, il s'observe des volumes d'opérations respectifs de 25,0 milliards et 617,2 milliards de CDF. Le guichet des facilités permanentes n'a enregistré aucune opération au cours de la semaine sous revue. En cumul annuel au 11 octobre, il renseigne un total de 5.580,0 milliards de CDF. Pour rappel, au cours de l'année précédente, il a été noté un volume d'opérations de 21.569,7 milliards. Au niveau du marché interbancaire, aucune opération n'a été réalisée durant la semaine examinée. En cumul mensuel et annuel, au 11 octobre 2024, il se dégage des opérations de l'ordre de 10,0 milliards de CDF et de 374,0 milliards respectivement. Les taux d'intérêt appliqués sur les différents guichets se sont situés à 25,0% sur le marché interbancaire et des prêts à court terme et à 26,0% sur celui des facilités permanentes. À fin août 2024, les dépôts de la clientèle dans le bilan consolidé

du secteur bancaire se sont situés à 13.629,8 millions de \$US, soit une progression mensuelle de 2,5%. Par structure des monnaies, les dépôts en \$US et ceux en franc congolais ont progressé de 2,5% et de 1,9%, respectivement. Il sied de relever que les dépôts bancaires restent dominés par ceux en devises, représentant 91,2% du total. En outre, la composition des dépôts est principalement dominée par les dépôts des entreprises privées, des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises publiques qui ont représenté respectivement 33,5%; 32,6% et 12,0% du total. Quant à la répartition par province, les dépôts bancaires sont plus collectés dans la ville province de Kinshasa, soit 62,65% du total, suivi de la province du Haut-Katanga, 19,36%. Par ailleurs, les crédits bruts ont augmenté, d'un mois à l'autre, de 3,5% en août, s'établissant à 8.458,7 millions de \$US contre un niveau de 8.175,6 millions à fin juillet 2024. Cette situation résulte principalement des crédits octroyés aux entreprises privées, aux ménages et aux petites et moyennes entreprises. Quant à la ventilation par monnaie, les crédits bancaires en \$US ont enregistré une hausse de 3,5% et ceux en CDF ont également progressé de 3,0%. La séance d'adjudication du mercredi 09 octobre 2024 a permis une ponction de 9,8 milliards de CDF. Ainsi, l'encours du Bon BCC s'est établi à 382,3 milliards de CDF venant de 372,5 milliards la semaine précédente. En effet, alors que l'appel d'offres du 9 octobre 2024 visait 300,0 milliards de CDF pour le Bon à 7 jours et 100,0 milliards pour celui de 28 jours, les soumissions reçues et retenues se sont situées à 198,0 milliards pour la maturité de 7 jours et 31,8 milliards pour celle de 28 jours. Cet encours est réparti comme suit : 198,0 milliards de CDF pour la maturité à 7 jours, 139,3 milliards pour celle à 28 jours et 45,0 milliards pour celle à 84 jours. Au 10 octobre 2024, les charges du Bon BCC ont atteint 54.991,88 millions de CDF. N'eût été l'action via le Bon BCC, qui a ponctionné 382,3 milliards de CDF, la liquidité en monnaie nationale aurait dépassé les 950,0 milliards de CDF.

C'est quoi les crampes nocturnes?

Les crampes nocturnes sont des contractions musculaires involontaires et douloureuses qui surviennent pendant le sommeil.

Les crampes nocturnes se manifestent au niveau des cuisses, des mollets ou des pieds. La crampe disparaît d'elle-même en quelques minutes. En revanche, si elle devient récurrente ou si d'autres symptômes lui sont associés, alors il convient de consulter son médecin. Quels sont les causes, les symptômes et les traitements des crampes nocturnes.

Qu'est-ce qu'une crampe nocturne aux cuisses, aux mollets ou aux pieds ? Une crampe nocturne désigne une contraction soudaine et involontaire d'un ou de plusieurs muscles des membres inférieurs. Autrement dit, ces contractions musculaires douloureuses concernent les

muscles des cuisses, des mollets ou des pieds. Pour amorcer un mouvement, l'excitation conduit le muscle à se contracter, à raccourcir puis à se relâcher. Cette séquence se reproduit à chaque nouveau mouvement. Dans le cas d'une crampe nocturne, il y a une incapacité du muscle à se relâcher. La nuit, pendant le sommeil, le corps se met en mouvement, avec de petites agitations des jambes destinées à éviter l'ankylose. Le corps effectue ainsi une succession de mouvements de contraction/relâchement. Mais en cas de crampe nocturne, le relâchement musculaire ne se produit pas et le muscle bloqué en position contractée devient douloureux. La personne se réveille alors.

Quelles sont les causes et carences qui provoquent des crampes dans les jambes la nuit ? Les causes des crampes musculaires au mollet ou au pied, la nuit, peuvent être variées et sont le plus souvent bénignes.

Mais elles peuvent aussi être révélatrices de pathologies plus sévères. Parmi les causes les plus courantes des crampes aux jambes la nuit, on observe :

- la pratique intensive de sport avec un échauffement et des étirements insuffisants. Ou une reprise non progressive du sport après une grande interruption ;
- l'existence d'anomalies au niveau de la voûte plantaire (pieds creux notamment) ;
- le stress et la fatigue, qui augmentent le risque de crampes nocturnes ;
- un manque d'hydratation : il est important de bien s'hydrater, particulièrement après l'effort ;
- des carences : en magnésium, calcium, potassium et vitamine B. Or, le magnésium et le calcium sont des minéraux essentiels à la fibre musculaire pour permettre son relâchement ;
- des problèmes vasculaires : en cas de varices, d'insuffisance veineuse, les muscles ne sont pas suffisam-

ment irrigués et donc insuffisamment oxygénés. Une mauvaise circulation sanguine peut donc provoquer des crampes nocturnes ;

- des pathologies du métabolisme : le diabète, l'hypothyroïdie... ;
- des neuropathies périphériques : la poliomyélite, la sclérose en plaques... ;
- la grossesse : au cours des 2ème et 3ème trimestres surtout ;
- certains traitements médicamenteux : les traitements contre l'hypertension artérielle, les diurétiques, les médicaments anticholestérolémiants...

Quels sont les symptômes des crampes aux jambes la nuit et quand consulter ?

Les symptômes des crampes nocturnes sont une douleur brutale, provoquée par la contraction du muscle et son incapacité à se relâcher. Elle dure de quelques secondes à quelques minutes pendant lesquelles le membre reste en extension. La crampe disparaît spontanément. Toutefois, en cas de

récidives fréquentes, une douleur peut persister au niveau des muscles touchés, une fois la crampe terminée.

Quel diagnostic pour les crampes nocturnes : est-ce lié à un manque de magnésium ?

Si une crampe isolée dans les pieds ou les jambes, la nuit, ne doit pas inquiéter, sa récurrence doit conduire à consulter son médecin. Il s'agit en effet d'en identifier la cause et de veiller à ce qu'elle ne soit pas le signe d'une pathologie sous-jacente ou l'effet secondaire d'un traitement médicamenteux.

Le médecin interroge le patient sur le contexte d'apparition des crampes (grossesse en cours ou non, pratique de sport intensive, hydratation quotidienne, traitements éventuels en cours, autres symptômes, etc.). Il prescrit alors un bilan sanguin afin de savoir s'il existe des carences (notamment en magnésium, potassium, calcium et vitamine B). Il peut aussi prescrire un dosage des

hormones thyroïdiennes.

Comment faire pour ne plus avoir de crampes la nuit : quels sont les traitements ?

Les traitements des crampes nocturnes dépendent de la cause identifiée. Si le bilan sanguin révèle une carence en magnésium, alors une cure de magnésium est prescrite pendant deux ou trois mois. Si la cause de ces contractions musculaires est la prise de certains médicaments, alors le traitement médicamenteux pourra être ajusté par le médecin. Si une bonne hydratation, une supplémentation en magnésium et des étirements ne suffisent pas à soulager les crampes nocturnes, alors un décontractant musculaire à base de quinine peut être prescrit à l'adulte pour une durée maximale d'un mois.

Bon à savoir. Dans la phase aiguë de manifestation de la crampe nocturne, divers gestes simples permettent de soulager la douleur. Cela passe par le fait de

se lever et de marcher sur une surface froide, pieds nus. Ou encore par l'action de masser le muscle pour soulager les crampes. Ce massage peut être réalisé avec des huiles essentielles (Arnica, Gaulthérie couchée).

Comment éviter les crampes nocturnes ? Il est possible de prévenir bon nombre de crampes musculaires nocturnes par des rituels simples. Cela passe par un échauffement suffisant avant le sport et la pratique d'étirements à la fin de la séance de sport. Mais aussi par une bonne hydratation et une alimentation riche en magnésium. Il faut éviter de porter des chaussures à hauts talons de façon prolongée, source de crampes nocturnes aux mollets. Dans le cas de crampes nocturnes dans les jambes, il est conseillé d'étirer les muscles des jambes (triceps sural et ischio-jambier) avant de se coucher. Enfin, il faut veiller à dormir avec le pied à angle droit avec la jambe (éviter d'avoir la pointe du pied tendue).

Comment dormir le mieux au lit

Dormir bien au lit est possible surtout lorsque l'on éprouve des douleurs spécifiques.

Dormir sur le côté avec un oreiller de corps. Cette position est à favoriser lorsque vous avez mal à la région lombaire et que vous êtes lassés de la position sur le dos. L'oreiller de corps, que j'appelle affectueusement «l'oreiller copain», est souvent plus massif qu'un simple oreiller, ce qui vous permet de déposer uniquement la jambe du dessus tout en gardant l'autre allongée et dégagée. Lors d'une douleur à la hanche, le fait que la jambe soit élevée à la hauteur de celle-ci, permet de soulager

les muscles trop tendus et allège la pression qu'ils induisent sur cette articulation. De la même façon qu'il supportera le bras si vous avez mal à l'épaule. L'oreiller de corps est parfait pour ceux et celles qui tourbillonnent durant leur sommeil, car il aura moins tendance à bouger et finir sa nuit au sol comparative à un oreiller conventionnel. Il fait aussi une barrière de protection contre les coups de coudes accidentels de votre douce moitié.

Dormir sur le côté avec un oreiller entre les jambes. L'oreiller placé entre les jambes est une position idéale si vous avez mal au dos, car il soulage celui-ci de la pression faite par le poids des jambes. Il permet

aussi de garder les genoux légèrement fléchis, donc de favoriser une détente au dos induite par la bascule postérieure du bassin. Il est important que les genoux et les pieds soient supportés par l'oreiller, car si ce dernier est uniquement placé entre les genoux, cela forcera une rotation externe des fémurs, engendrant des tensions inutiles dans les hanches. Plus facile à déplacer qu'un oreiller de corps, un oreiller conventionnel vous donnera la liberté de changer de côté selon le confort souhaité. Attention aux bras ! Plusieurs négligent leurs bras lorsqu'ils dorment sur le côté. Il faut que le bras d'en dessous soit dégagé de l'oreiller et de la tête, sinon vous vous exposez à des

douleurs aux épaules, des engourdissements aux mains ou aux doigts, ainsi que des douleurs aux poignets.

Sur le dos avec un oreiller sous les genoux. Afin de garder le bas du dos allongé et minimiser la cambrure de celui-ci, un oreiller ou deux sous les genoux fait toute une différence dans la gestion des douleurs lombaires. Si vous éprouvez des douleurs à une épaule ou à un coude, ou que des engourdissements dans les bras vous réveillent la nuit, placez un oreiller sous chacune des aisselles et déposez vos mains sur le ventre. Faites attention à la tête ! Il est important que la tête et le cou conservent chacun leur alignement juste. C'est à dire que le lobe

d'oreille doit se situer à la même hauteur que l'épaule et que la colonne cervicale doit être la continuité de la colonne dorsale. Trop souvent, les gens glissent plusieurs oreillers derrière la tête ce qui met la nuque en tension continue. De plus, l'oreiller ne devrait pas être placé sous les épaules, car nous les voulons dégagées et déposées sur le matelas. L'oreiller doit épouser et supporter la courbe naturelle de votre cou sans jamais faire de pression sur celle-ci.

Sur le ventre, car parfois, c'est la seule position qui vous fait du bien ! Aucun professionnel de la santé ne vous recommandera de dormir sur le ventre, car cela cause un stress sur le cou. Par

contre, lorsque l'on souffre de douleurs sévères au dos, parfois, c'est la seule position qui nous procure un soulagement aussi temporaire soit-il. Alors, prenez cette position pour une courte période (30') en mettant un ou deux oreillers sous la bassin et en prenant soin d'enlever celui sous la tête, qui est superflu sur le ventre. Si vous n'avez pas de pieds de lit, glissez-vous vers le bas de votre lit et laissez sortir les pieds de celui-ci. Cela induira une légère traction sur le bas du dos via la poids des jambes.

Pour ceux qui aime dormir en petite boule. Certains, plus ils se recroquevillent sur eux-mêmes, plus ils se sentent bien même si cela met

beaucoup de tensions inutiles sur la chaîne postérieure (dos). L'alternative serait d'élever un genou vis-à-vis la hanche (à un angle de 90 degré) et de soutenir la jambe avec un oreiller. Cela deviendra peut-être votre nouvelle position de sommeil préférée. Aussi, la personne qui dort à vos côtés aura l'avantage de ne plus avoir votre genou au milieu de son dos !

L'oreiller dans tout ça ! Avec la multitude de formes, modèles, matériaux (mousse mémoire, gel, eau, plumes, écailles de sarrasin) offerts sur le marché, il est effectivement difficile de trouver l'oreiller à son cou ! Le plus important, c'est le support et le confort.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Bentley Continental GT Speed est dévoilée

Après l'essai de la version camouflée, Bentley a dévoilé les premières photos officielles de cette quatrième génération de Continental GT.

Quand le groupe Volkswagen rachète la marque Bentley en 1998 pour 479 millions de £ (environ 562 millions d'euros) la petite marque anglaise ne vend alors que 414 modèles par an.

Les Allemands rajouteront encore 500 millions de £ (587 millions d'euros) pour le développement de la toute première Bentley entièrement nouvelle depuis... 1930 !

Ce sera la Continental GT qui va puiser ses sources d'inspiration lointaines dans l'aïeule de 1952, la R Type Continental. Et notamment dans ce long capot qui pousse l'habitacle vers

l'arrière et confère à la voiture une stature posée sur son train postérieur, tel un félin prêt à bondir. Le succès sera immédiat. Entre la première présentation en tant que concept au salon de Paris 2002 et le dévoilement de la version définitive au salon de Genève 2003, Bentley enregistrera plus de 3.200 dépôts d'acompte.

La première année de production se soldera par la vente de 7.000 exemplaires avant de culminer à un rythme de croisière de 10.000 unités/an.

GÉNÉRATION 2024.

Si les proportions générales et le profil sont globalement conformes à ce que l'on connaissait depuis les débuts du modèle, cette nouvelle version se singularise par l'abandon des feux circulaires avant qui ont toujours ou presque fait partie de l'ADN visuel de Bentley.

La génération 2024 les abandonne au profit d'éléments uniques, barrés par



Cette Bentley, quatrième génération de Continental GT, pourrait-elle être utile un jour sur les routes congolaises, mieux, kinoises ? Rien, en principe, ne saurait être exclu. DR.



une flèche horizontale qui s'étire sur les ailes et qui abritent les diodes des clignoteurs. Et à l'arrière, on note l'abandon du déflecteur mobile au profit d'un dessin

de malle finement ciselé qui apporte un peu de légèreté à une génération moins «monobloc» que les précédentes, mais aux hanches toujours plus marquées par

des contours d'ailes arrière plus proéminents que jamais. À l'intérieur, le traitement de l'habitacle est tout aussi familier avec cette large console centrale et

ce tableau de bord massif qui comporte, en sa partie centrale, cet élément pivotant permettant différents affichages. Comme il se doit, les matériaux nobles (cuir, chrome,

etc.) sont au service d'une finition exemplaire tandis que la panoplie d'ADAS (aides à la conduite) et de connectivité fait encore un bond en avant. La présenta-

tion officielle de cette quatrième génération de Continental GT aura lieu à la rentrée de septembre, pour une commercialisation dans la foulée.

HYBRIDE RECHARGEABLE.

La nouvelle Continental GT adopte une motorisation hybride rechargeable, intégrant un V8 biturbo inspiré par la Porsche Panamera e-Hybrid, d'une cylindrée de 4 litres. Ce V8 développe 600 ch et est assisté par un moteur électrique de 190 ch et 450 Nm, intégré dans la boîte robotisée double embrayage à 8 rapports. Au total, la nouvelle GT Speed dispose de 782 ch et 1000 Nm, surpassant la précédente GT du même nom de 123 ch et 100 Nm, ce qui en fait la voiture de route la plus puissante jamais produite par Bentley. Toutefois, ce gain de puissance s'accompagne d'un surpoids de 150 kg, portant la masse totale à environ 2,5 tonnes.

Pour contrer les effets de ce poids important sur la dynamique, Bentley a intégré de nombreuses technologies : transmission intégrale variable, roues arrière directrices, répartition vectorielle du couple, différentiel arrière autobloquant, suspension pneumatique, barres anti-roulis actives sous 48 V et amortisseurs pilotés à deux voies. La batterie haute tension, l'onduleur et le chargeur embarqué de 11 kW augmentent également le poids. Malgré cela, la nouvelle GT est plus rapide que la précédente, atteignant 100 km/h en 3,3 s contre 3,6 s, avec une Vmax de 335 km/h. Elle affiche aussi une moyenne WLTP de 36 g/km de CO₂, bien que ces valeurs théoriques doivent être prises avec précaution. La batterie de 25,9 kWh permet une autonomie électrique de 80 km. Alors, cette Bentley pourrait-elle être utile un jour sur les routes congolaises, mieux, kinoises ? Rien n'est à exclure.



Un Master en sexologie ouvre à l'Université Libre de Bruxelles

A la rentrée académique du 16 septembre en Belgique, nombre d'étudiant-es ont (re)pris le chemin des universités du pays alors que l'Université Libre de Bruxelles, ULB, lançait un tout nouveau Master de spécialisation en Sexologie et Clinique des Sexualités.

L'initiative résulte d'une collaboration sans précédent entre trois facultés, la Faculté de Psychologie, Sciences de l'Éducation et de Logopédie, la Faculté de Médecine (le 320 Rue Haute et le Département de Médecine générale) et la Faculté de Droit et Criminologie. Actuellement en Belgique, l'offre de formations en sexologie clinique est limitée, avec seulement deux universités proposant des programmes de Master, alors que le titre de sexologue est en voie d'être protégé.

En attendant, la Société des Sexologues Universitaires de Belgique, SSUB, recense sur son site une liste de près de 300 sexologues «agrés-es» (qui ne comprennent pas les personnes devenues sexologues au terme d'une formation non-universitaire). «Un travail est en cours au fédéral pour mieux encadrer la profession de sexologie, qui n'est pas reconnue officiellement aujourd'hui, ce qui crée des problèmes en termes de formation et de remboursement des soins. La protection à venir du métier de sexologue entraîne de nouveaux enjeux de formation de la part de futur-es professionnelles du soin, comme des patient-es, auquel ce Master entend répondre», souligne Sandrine Detandt, professeure de psychologie et de psychopathologie des sexualités, directrice du centre de recherche l'Observatoire du sida et des sexualités, et qui a participé à la création du programme de ce Master, un pro-



L'initiative de ce cours en Belgique résulte d'une collaboration sans précédent entre trois facultés. DR.

gramme qui se veut pluridisciplinaire. «Il ne s'agit pas d'aborder les sexualités uniquement à partir des aspects biomédicaux ou psychologiques. Nous voulons que différentes disciplines soient présentes sur ces questions, comme l'anthropologie ou la criminologie. Nous souhaitons vraiment que l'expertise sur la sexualité soit abordée avec une approche féministe, ancrée dans l'histoire, et une prise en compte des minorités. Nous avons une volonté d'ouverture, sans éluder les questions difficiles : les violences sexistes et sexuelles par exemple», explique à ce sujet Charlotte Pezeril, chercheuse au sein de l'Observatoire du sida et des sexualités, et professeure au sein du Master.

UNE APPROCHE CRITIQUE.

Sandrine Detandt complète : « Nous proposons une formation qui permettra à des sexologues de répondre à des questions classiques, comme «Pourquoi n'ai-je plus de désir sexuel ?» Nous allons aussi enseigner une approche critique de la sexologie, qui a parfois des pré-supposés médicalisants, dans le sens où elle va vouloir accompagner les dysfonctionnements d'une personne dans une perspective presque sanitaire,

comme si la sexualité se vivait par des individus complètement autonomes et en pleine capacité d'eux-mêmes, dans le seul but d'atteindre une satisfaction. La réalité est évidemment bien plus complexe. Je pense que la sexualité devrait être abordée à partir de ses impasses. La sexualité, c'est d'abord quelque chose qui manque sa cible, plutôt que de pouvoir être considérée comme quelque chose qui peut être, ou peut devenir, efficace».

Cela fait environ 15 ans que l'idée de lancer cette formation a émergé. Si elle a mis du temps à se concrétiser, c'est notamment parce que «l'ULB a pris le temps de se constituer une expertise académique et clinique au sujet des sexualités, qui permet d'assurer la qualité de notre enseignement et qui permettra aux étudiant-es d'exercer cette profession dans des hôpitaux ou en cabinet privé. L'ULB est aussi liée à des centres et des réseaux de recherche, dont l'Observatoire du Sida et des Sexualités, ce qui démontre son engagement dans ces domaines», précise Sandrine Detandt.

«Je trouve qu'il est également intéressant de se demander qui a voix au chapitre sur ces questions. Il y a d'ailleurs une importante réappropriation des savoirs

sur la sexualité par les personnes minorisées. Plusieurs professeur-es du Master mettront en avant des auteurs et des autrices que l'on a trop souvent relégués à la marge».

AU CŒUR DES LUTTES.

Charlotte Pezeril abonde : « Pendant longtemps, la psychanalyse n'a abordé les sexualités que comme un lieu de dysfonctionnement et de perversion. Cette vision a été remise en question dans les années 1970, et aussi par le mouvement féministe. Aujourd'hui, la définition de la

santé sexuelle par l'Organisation Mondiale de la Santé exprime clairement le besoin de développer une approche positive autour de la sexualité. Il faut appréhender d'autres manières de considérer la sexualité et d'autres manières de pratiquer la sexologie. Je pense réellement que l'Observatoire du Sida et des Sexualités a un rôle à jouer, parce que l'épidémie de sida dans les années 1980 a été majeure pour la redéfinition du rapport entre les patient-es et les médecins. Le fait qu'un-e patient-e devait tout accepter des mains de médecins surpuissants a été dé-

noncé. C'est à partir de là qu'on a commencé à penser les droits des patient-es, à parler de consentement et de droit à la vie privée. Les luttes contre le sida sont le fait de personnes minorisées dans la société, notamment les personnes homosexuelles et les travailleuses du sexe, qui ont aussi critiqué le fait d'être considéré-es comme des monstres ou des pervers-es. Ce sont les plus marginalisés qui peuvent remettre en question le système hétéronormatif dans lequel nous vivons». Le programme du Master fait d'ailleurs

aussi la part belle aux actrices et acteurs de terrain, notamment les plannings familiaux ou les associations de la société civile, mais aussi des médecins qui seront notamment présents lors de travaux pratiques pour partager leur expérience de professionnelles directement avec les étudiant-es.

« On développera certains sujets à partir de débats et de discussions. Je pense à la notion de consentement, qui semble être une évidence quand on est féministes : on aimerait pourtant partir à lisière de ce que recouvre cette notion, pour quitter les slogans et les citations qui n'ont pas beaucoup de sens à l'échelle clinique. À quoi est-ce qu'on consent, de quelle manière, pour quelle raison ? Il reste des zones d'ombre à investir. Le programme du Master ne se reconnaît ni dans la sexualité comme un champ de bataille et de pouvoir, duquel les femmes sortiraient toujours perdantes, ni dans la recherche de quelques bonnes pratiques qui permettraient d'avoir une sexualité toujours satisfaisante. Nous allons chercher l'interstice qui existe entre ces deux visions», précise Sandrine Detandt.

Entretenir la flamme

A l'arrivée d'un enfant, en particulier du premier, le couple est secoué. Comment conserver un lien amoureux de qualité dans ce contexte ? Comment faire cohabiter le couple parental et le couple conjugal ?

Quand on devient parent, le rapport au temps, à l'espace et à l'intimité change. « La relation entre les adultes va s'enrichir, se complexifier », explique Nadia Morand, sexologue clinicienne.

« Ce n'est pas nécessairement négatif, mais il faut s'adapter pour que le couple

parental ne prenne pas toute la place ». En effet, il arrive trop souvent que les amoureux s'éloignent l'un de l'autre à l'arrivée d'un enfant. Pour quelles raisons ? « Tout d'abord, les besoins fondamentaux, dont le sommeil en premier lieu, ne sont plus assouvis », précise Nadia Morand. « Or si on ne dort pas assez, le reste devient corvée et contrainte ».

Y COMPRIS LE SEXE.

Autre cause : un déséquilibre dans le partage des tâches et des rôles. Car « pour faire perdurer et vivre le couple conjugal, il faut du temps

et de l'espace pour chacun des partenaires », poursuit-elle. « Si un partage s'installe, où un des partenaires s'occupe exclusivement des enfants et porte la charge mentale, tandis que l'autre est tourné vers l'extérieur, cela ne peut pas fonctionner en amour ». Chacun doit trouver l'espace et le temps de profiter de l'intérieur du foyer, de l'enfant et aussi de la vie extérieure avec plaisir. C'est ainsi que les deux personnes auront la possibilité de sentir du désir pour l'autre. Mais bien entendu, même avec tous ces éléments, les deux

amoureux doivent avoir envie de faire l'effort d'entretenir la flamme du désir. « A ce propos, il est intéressant de se donner des rendez-vous pour passer du temps ensemble régulièrement », conseille Nadia Morand. En tant que parent, on a moins de disponibilité et se créer des moments spécifiques pour le couple est une méthode éprouvée. « Il ne s'agit pas de prévoir du sexe mais de se donner rendez-vous pour un cinéma, marcher ou n'importe quoi d'autre afin que le champ des possibilités laisse place au désir », conclut-elle.



Milliardaires et politiques, une vieille histoire d'amour

A lors que s'approchait la présidentielle américaine de 2024, Elon Musk s'affirmait comme une figure centrale de la campagne de Donald Trump, qui lui aurait même déjà offert un poste dans un éventuel gouvernement, en cas de victoire.



Avec Donald Trump, Elon Musk, l'homme le plus riche du monde (sa fortune est estimée à 250 milliards de \$US) espérait jouer un rôle clé à la Maison Blanche. DR.

Elon Musk à la Maison Blanche ? Cela était de plus en plus réalité si Donald Trump l'emportait le 5 novembre. Depuis le mois de juillet et la tentative d'assassinat de l'ex-président des États-Unis, le patron de Tesla, SpaceX et X soutient publiquement Donald Trump. L'homme le plus riche du monde (sa fortune est estimée à 250 milliards de \$US) a rétabli le compte banni de Donald Trump quelques mois après avoir racheté Twitter, rebaptisé X. Sur le réseau social, le milliardaire relaie toutes les théories trumpistes et se présente comme un soutien affirmé de sa campagne électorale. En août 2024, il lui a même proposé une

interview de trois heures diffusée en direct sur X. Donald Trump a profité de cet échange pour complimenter Elon Musk : « Vous êtes le meilleur réducteur de coûts », lui a-t-il déclaré en référence à la vague de licenciements qu'il a imposée chez X.

SOUTIEN PAS DÉSINTÉRESSÉ.

« J'ai besoin d'un Elon Musk. J'ai besoin de quelqu'un qui a beaucoup de force, de courage et d'intelligence », a poursuivi

le businessman. Elon Musk, futur homme fort des « réformes draconiennes » dans un gouvernement Trump ? En septembre, l'ex-président américain a précisé sa proposition : « Sur les conseils d'Elon Musk (...) je mettrai sur pied une commission gouvernementale chargée de conduire un audit complet en termes financiers et de performances de la totalité du gouvernement fédéral, en vue de faire des recommandations

pour des réformes draconiennes », a déclaré l'ancien président des États-Unis. Sur X, Elon Musk s'est empressé de répondre. Il a dit avoir « hâte de servir l'Amérique si l'occasion se présente », le tout « sans salaire, sans titre, sans reconnaissance ». Elon Musk joue un rôle central dans la course de Donald Trump vers la Maison Blanche. Il a fondé America Pac dans lequel il a investi plus de 75 millions de \$US. Aux États-Unis, la campagne électorale des candidats est financée par des PAC, comités d'action politique. Il s'agit d'organisations qui récoltent des dons privés. Les Super PAC comme America PAC échappent aux règles de limites de donation. Au-delà de cet organisme, le chef d'entreprise a également organisé une super loterie dans les swing states. À condition de signer une pétition pro-Trump, les électeurs pouvaient tenter de gagner 1 million de \$US par jour jusqu'au 5 novembre. Pour Tim Walz, colistier de Kamala Harris, Elon Musk va trop loin. « Ce type est littérale-

ment l'homme le plus riche du monde et dépense des millions de \$US pour aider Donald Trump à acheter l'élection », a-t-il déclaré lors d'un discours dans le Wisconsin le 23 octobre. Selon Walz, l'engagement politique du milliardaire sert ses propres intérêts, car Donald Trump « mettra Elon en charge des législations gouvernementales qui régulent les entreprises dirigées par Elon ». Une enquête du New York Times, publiée le 20 octobre, révèle les liens entre les affaires d'Elon Musk et l'État fédéral américain. SpaceX aurait signé des contrats avec la NASA et la Défense pour plus de 15 milliards de \$US, tandis que Tesla bénéficie de contrats de 325.000 \$US, ainsi que de relations privilégiées avec plusieurs agences, notamment dans le secteur de l'énergie. En 2023, pas moins de 17 entités fédérales ont collaboré avec l'une des entreprises de Musk, générant environ 3 milliards de \$US de revenus pour lui. Le journal évoque également une vingtaine d'enquêtes et de poursuites judiciaires visant une de ses

sociétés. Aux États-Unis, les liens entre milliardaires et politiques sont bien ancrés, comme en témoigne l'ascension de Donald Trump, ancien magnat des affaires devenu président. Sous son mandat, Trump a choisi des chefs d'entreprise fortunés, comme Wilbur Ross, investisseur et banquier dont la fortune s'élevait à 3 milliards de \$US en 2016, pour intégrer son gouvernement. Historiquement, des figures comme Charles Wilson (General Motors) ou Henry Ford ont également exercé une influence politique notable. L'organisme Americans for Tax Fairness, AFT, souligne dans un rapport du 29 octobre que les milliardaires américains ont consacré près de 600 millions de \$US pour soutenir l'un ou l'autre candidat à la présidence, avec une large part (450 millions de \$US) allant à Donald Trump. Elon Musk a notamment contribué avec 133 millions de \$US en faveur de Trump. Kamala Harris, de son côté, a bénéficié de 143 millions de \$US de dons de milliardaires et, malgré des contributions plus modestes,

dispose d'un financement total de plus d'un milliard de \$US, contre environ 850 millions pour Trump, d'après l'organisation Opensecrets. Le rapport rappelle que « durant son mandat, Trump a réduit les impôts des riches et des grandes entreprises (...). Il a promis davantage de réductions fiscales s'il obtient un second mandat ». À l'inverse, « Harris a juré d'augmenter les impôts des riches (...) notamment par la création d'une taxe spéciale pour les milliardaires et autres ultra-riches ». « Nous devons réduire le pouvoir politique des familles milliardaires en les taxant mieux et en limitant efficacement leurs contributions de campagne. Tant que cela ne sera pas fait, nous ne pourrions qu'assister à une montée en puissance de l'influence des ultra-riches sur notre politique et notre gouvernement », affirme David Krass, le directeur exécutif d'ATF. La campagne présidentielle américaine 2024 est la plus chère de l'histoire des États-Unis. Le montant total serait de 16 milliards de \$US, selon OpenSecrets.

avec AGENCES ■

Les marchés pariaient sur une victoire de Trump

Les marchés mondiaux ont le mardi 5 novembre 2024 les yeux rivés sur l'élection présidentielle américaine, en attente du dénouement d'un scrutin présenté par tous à l'issue incertaine.

En Europe, le CAC 40 de Paris a gagné 0,48% et le Dax de Francfort a pris 0,57%. À Londres, le FTSE 100 a lui perdu 0,14%. À Zurich, le SMI a cédé 0,26%. À Wall Street, les indices étaient portés par les valeurs technologiques, avec un Nasdaq prenant 1,22%, tandis que le Dow Jones grimpeait de 0,76% et l'indice élargi S&P 500 progressait de 0,97%. Les électeurs améri-

cains avaient décidé mardi 5 novembre 2024 qui de Kamala Harris ou de Donald Trump allait succéder à Joe Biden, au terme d'une campagne d'une tension inouïe, indécise jusqu'à la dernière minute. Les derniers sondages donnaient les deux adversaires quasiment à égalité dans les sept États cruciaux qui devaient donner à la démocrate ou au républicain le nombre suffisant de grands électeurs pour atteindre le seuil synonyme de victoire. « Globalement, les marchés parient sur une victoire de Donald Trump », et « se souviennent que les actions se sont bien portées lors de sa précédente mandature », explique à l'Afp Alexandre Neuvy, directeur de

la gestion privée au sein de Ampelgert. « Il y a donc moins de nervosité que lors des précédentes élections », ajoute-t-il. À New York, les grandes capitalisations technologiques bondissaient, notamment dans le secteur des semi-conducteurs. Nvidia (+2,77%), Broadcom (+2,11%), Micron (+2,45%), Intel (+4,13%) et Marvell Technology (+1,10%) ressortaient toutes dans le vert vers 17H00' GMT. Toutefois, le programme du candidat républicain en termes de « fiscalité, de tarifs douaniers et d'immigration », est « considéré comme inflationniste », ce qui mettrait en danger la politique de baisse des taux de la Réserve fédérale américaine (Fed), selon Fawad Razaq-

zada, analyste chez City Index. Conséquence : les taux d'intérêt des emprunts américains grimpent à nouveau, après avoir reculé en début de semaine. Mardi 5 novembre, vers 17H00' GMT, le rendement des bons du Trésor à 10 ans ressortait à 4,36%, contre 4,29% à la clôture lundi. Celui des titres à échéance deux ans s'établissait à 4,23%, contre 4,16% lundi en clôture. Côté devises, le billet vert reculait de 0,36% face à l'euro, à 1,0918 dollar pour un euro. La décision de politique monétaire de la Fed jeudi à l'issue de deux jours de réunion sera aussi scrutée cette semaine. L'institution monétaire a abaissé en septembre ses taux directeurs d'un demi-point de pourcen-

tage, et une nouvelle baisse d'un quart de point est attendue.

Salzgitter grimpe. Le cours du deuxième sidérurgiste allemand en difficulté, Salzgitter AG, a bondi de 38,48% à la Bourse de Francfort après l'annonce par un consortium d'actionnaires allemand composé de GP Günter Papenburg et TSR Recycling, de son intention de lancer une offre de reprise.

Ferrari en marche arrière. Le fabricant italien de voitures de luxe Ferrari a plongé de 7,06% à Milan après avoir publié mardi une hausse à deux chiffres de son bénéfice net au troisième trimestre malgré une baisse des livraisons. Le groupe n'a pas relevé ses objectifs finan-

ciers pour l'année en cours, ce qui a déçu les marchés.

Astrazeneca plonge. Le cours du géant pharmaceutique britannique Astrazeneca a baissé de 8,40% mardi à Londres. D'après des analystes, cette chute fait suite à des informations de presse chinoises selon lesquelles une enquête visant l'entreprise en Chine, impliquant le patron de la branche locale, pourrait aussi concerner des dizaines de cadres. Contacté par l'Afp, Astrazeneca, qui n'a jamais confirmé l'objet de cette enquête, n'a pas donné suite dans l'immédiat.

Schaeffler rétrograde. L'équipementier automobile allemand a baissé de 7,62% à Francfort après avoir annoncé

mardi la suppression de 4.700 emplois en Europe ainsi que la fermeture de deux sites, un nouvel exemple des difficultés du secteur confronté à des plans sociaux en cascade.

Le pétrole en hausse. Les cours du pétrole étaient en hausse mardi, reflet de l'incertitude sur l'issue de l'élection américaine, et après la prolongation des coupes volontaires de production de pétrole de huit membres de l'Opep+. Vers 16H50' GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord prenait 1,35%, à 76,10 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), gagnait 1,49% à 72,54 \$US. Le bitcoin prenait 4,40% à 70.038,15 \$US.



Donald Trump s'exprime lors de son dernier meeting de campagne au Van Andel Arena à Grand Rapids, dans le Michigan, le 5 novembre 2024. (KAMIL KRZACZYNSKI / AFP)

Il a gagné. Il l'a remporté haut la main. « Il n'y avait pas d'autres choix. Nous avons gagné. Nous avons (aussi) gagné le vote populaire. Les États-Unis nous ont donné un mandat sans précédent, puissant avec le Sénat. Vous avez de grands Sénateurs. Apparemment, la Chambre des Représentants aussi », a déclaré le candidat républicain, l'ancien président américain Donald Trump, lors de sa prise de parole non loin de Mar-a-Lago, à Palm Beach, en Floride.

Certes, au matin du 6 novembre, heure de Kinshasa, heure d'Europe Occidentale, la victoire de Donald Trump n'était pas encore officiellement annoncée puisqu'on attendait encore des résultats. Mais les démocrates étaient en très mauvaise posture. La soirée bien meilleure pour les Républicains. Donald Trump a remporté les trois swing state dont le résultat a été annoncé : la Caroline du Nord, la Géorgie et la Pennsylvanie. Les Républicains ont aussi fait basculer le Sénat.

Pas si serré que ça ? Le scrutin s'annonçait particulièrement serré avec sept États clés présentés comme indécis. Il est possible que tous basculent finalement vers le côté républicain. Beaucoup d'analystes imaginaient aussi que le résultat ne serait pas connu dès ce matin de mercredi. Finalement, la victoire de Donald Trump, si elle se confirme, semble assez nette.

Mercredi 6 novembre, à 09.00' du matin (heure de Kinshasa, 03:00' du matin à Washington, 03:00' du matin à Dallas, au Texas), selon le décompte de l'agence de presse américaine Associated Press, AP en sigle, le républicain Donald Trump comptait désormais déjà sur le vote de 267 grands électeurs,

Trump is back

sur les 270 nécessaires pour gagner. Donald Trump avait déjà remporté trois « swing states » sur sept. La démocrate Kamala Harris, elle, a reporté sa prise de parole qu'elle avait annoncée en premier au départ. Ce recul signifiait tout. Son équipe de campagne a annoncé que la candidate démocrate ne s'exprimerait pas immédiatement, estimant qu'il restait des votes à compter. Par contre, Donald Trump a pris la parole et a revendiqué la victoire. Donald Trump a revendiqué la victoire et a remercié les Américains pour l'avoir « élu 47ème président des États-Unis » : une victoire qui avait déjà été annoncée par la chaîne de télé conservatrice (donc pro-Trump), Fox News, la plus regardée aux États-Unis. Au réveil, tout indiquait que Donald Trump atteindrait le seuil des 270 grands électeurs, le nombre d'élus qu'il faut à la présidentielle américaine pour être irrattrapable et donc être proclamé Président élu. Au matin, Donald Trump avait déjà remporté trois swing states : la Pennsylvanie (19 grands électeurs), la Géorgie et la Caroline du Nord (16 grands électeurs chacun). En même temps que Donald Trump était sur le point d'être publiquement annoncé comme

Candidat élu, son parti, le Parti républicain a pris le contrôle du Sénat. Les républicains ont ravi deux sièges auparavant détenus par les démocrates, obtenant la majorité avec 51 sièges sur 100. Jim Justice a gagné la sénatoriale en Virginie-Occidentale, une victoire attendue. Bernie Moreno a, lui, remporté la sénatoriale dans l'Ohio sur le fil face au démocrate Sherrod Brown, en poste depuis 2007. L'écart pourrait encore se creuser. La grande incertitude concerne une potentielle victoire des républicains à la Chambre des représentants, ce qui permettrait au parti républicain de contrôler la branche exécutive (la présidence) et les deux chambres de la branche législative (le Congrès), comme lors de son arrivée à la Maison Blanche, en 2017. Selon le dernier décompte, les républicains comptent 191 élus et les démocrates, 169. La majorité est à 218. Du côté des référendums locaux, le Colorado et le Maryland ont inscrit le droit à l'avortement dans leur Constitution. En Floride, la consultation visant à élargir le droit à l'avortement a échoué à recueillir les 60 % des voix nécessaires à son adoption et les électeurs ont refusé de

légaliser la marijuana à des fins récréatives. De son côté, la Californie a adopté la proposition 36, renforçant les peines contre la petite délinquance et le trafic de drogue. Connu pour être un anti-Trump en Europe et dans le monde, le président français Emmanuel Macron a tôt félicité le « président Donald Trump », juste après que le républicain a revendiqué la victoire. Le président français a publié un message sur X (ex-Twitter) pour se dire « prêt à travailler » avec le républicain, qui est en bonne voie pour emporter l'élection présidentielle. « Félicitations Président Donald Trump. Prêt à travailler ensemble comme nous avons su le faire durant quatre années. Avec vos convictions et avec les miennes. Avec respect et ambition. Pour plus de paix et de prospérité » @EmmanuelMacron. La cheffe du gouvernement italien Meloni a peu après félicité le « président élu Donald Trump » et loué l'alliance « inébranlable » entre l'Italie et les États-Unis. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a aussi félicité « chaleureusement » Trump en réaffirmant l'importance du lien Europe-États-Unis et

a réaffirmé l'importance du « partenariat entre les peuples » européen et américain. « Je félicite chaleureusement Donald J. Trump », a écrit Ursula von der Leyen sur le réseau X, imitée peu après par le président du Conseil européen, Charles Michel. « L'UE a hâte de poursuivre sa coopération constructive » avec les États-Unis, a relevé ce dernier sur le même réseau social.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger propriété de FINANCE PRESS GROUP en abrégé FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matoton
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse belges. Accords spéciaux.
Belgique. Trends. Trends, Tendances.
Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2024 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

